

**Projet « Programme d'appui au suivi de l'activité forestière
dans les provinces de Bandundu, Equateur, Kinshasa,
Orientale et Bas-Congo »**
(DCI-ENV/2013/335-501)

**Thème : Etat de lieu des clauses sociales des cahiers de
charge des concessions forestières.**

Rapport consolidé du comité national de pilotage



Août 2016

« Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de <RRN> et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne. »

Table des matières

Table des matières	2
Sigles et abréviations	4
Contexte	5
Introduction	7
II. Résultat des missions	11
2. A.1. LA FOTRESTIERE DU LAC, FOLAC - 48/12	12
2. A.2. TALA-TINA 050/14	13
2. A.3. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 61/14 - Tshié	15
2. A.4. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 61/14 - KESEKE	20
2. A.5. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 034/11	24
2. A.6. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 038/11	28
2. A.7. COMPAGNIE DES BOIS, CB - 021/11	33
2. A.8. Industrie de Transformation du Bois, ITB - 005/11	35
2. A.9. Société Commerciale des Transports et des Ports, Société par Actions à Responsabilité Limitée «SCTP Sarl»	37
II.B.PROVINCE DE TSHOPO	41
2. B.1. COTREFOR - 018/11	42
2. B.3. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 046/11 - Groupement Babusoko	52
2. B.4. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 046/11 - Groupement Bambundje	56
2. B.5. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 047/11 - BAKUMU KABALO	60
2. B.6. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 047/11 - BAKUMU Maïko	63
2. B.7. Forestière et Agricole de la M'Bola, en sigle FORABOLA - 042/11 - Basoko	66
2. B.8. INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE BOIS, ITB - 06/11 - Secteur Bangelema Mongandjo	73
2. C.1. Industrie de Transformation de Bois, ITB- 013/11	75
2. C.2. MEGA BOIS -017/11	80
2. C.3. BAKRI BOIS CORPORATION, BBC sprl-04/11	84
2. C.4. Société Forestière et des Matières ligneuses Africaines, en sigle SOFORMA - 015/11	87
2. C.5. SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL DU BOIS, SCIBOIS - 020/11	93
III. Principaux constats	96
Aperçu graphique des principales réalisations	99

IV. Résume de l'état des lieux des réalisations sur base des clauses suivies	104
Aperçu graphique de l'état global des réalisations par provinces visités	107
V. Recommandations	110

Sigles et abréviations

An : année

AT : Administrateur du Territoire

CLG : comité Local de Gestion

CLS : Comité Local de Suivi

GA : Garantie d'Approvisionnement

FLEGT : Forest Law Enforcement, Governance and Trade / Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (en français)

LI : Lettre d'Intention

MECNDD : Ministère de l'Environnement, Conservation de nature et Développement Durable

PASAF : Programme d'Appui au suivi de l'activité forestière

RDC : République Démocratique du Congo

Trim. : Trimestre

Contexte

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre des activités de l'action intitulée « Programme d'Appui au suivi de l'activité forestière dans les provinces de Bandundu, Equateur, Orientale et Bas-Congo /PASAF », cofinancé par la Délégation de l'Union Européenne en RDC et piloté par le Réseau Ressources Naturelles.

L'action vise à mettre en place un système de suivi/surveillance local de l'activité forestière à travers la mise en place de 15 cellules locales de suivi/surveillance. Ce projet s'inscrit en réponse à l'engagement pris par la RDC depuis plus d'une dizaine d'années d'assainir son secteur forestier en accord avec sa politique nationale de lutte contre la pauvreté et de promotion de la bonne gouvernance. Globalement il vise à contribuer au développement de la culture de transparence dans le secteur de l'exploitation forestière pour la production du bois d'œuvre dans la perspective de l'Accord de Partenariat Volontaire en RDC. Il consiste concrètement à appuyer les parties prenantes au niveau de différentes cellules de suivi/surveillance local à collecter, analyser et diffuser des informations pertinentes en vue de permettre :

- 1) à l'administration forestière d'être davantage éclairé sur la situation réelle dans le secteur de l'exploitation forestière et de disposer d'éléments pour mieux affiner ses stratégies concernant la mise en application de la loi dans ce secteur ;
- 2) au secteur privé de mieux comprendre son rôle et ses responsabilités dans l'application de la législation forestière en opérant dans des conditions plus légales.
- 3) à la société civile d'œuvrer davantage pour la promotion et la jouissance effective des droits des communautés locales riveraines des concessions forestières.

Nous estimons que ces missions , surtout celles consacrées au suivi des clauses sociales devront susciter un dialogue multipartite permettant de faire ressortir les imprécisions , les incohérences et au besoin les contradictions observées lors de différentes missions de suivi et les rapports produits soit par les entreprises soit les comités locaux de gestion pour enfin proposer des solutions et apporter de la clarté dans les rôles et les responsabilités de différents acteurs siégeant dans les différents comités locaux (de gestion et de suivi). En vue poser les bases de ce dialogue, les rapports validés par les comités provinciaux de l'Equateur, Mai-ndombe et Tshopo ont été transmis aux entreprises concernées par les clauses suivies afin de recueillir leurs commentaires, points de vue ou clarifications sur les faits rapportés. Et ce, respectivement le 17 juin 2016 pour les entreprises dont les clauses ont été suivies dans la province de Mai-ndombe, le 15 juillet 2016 pour celle de la Tshopo et le 09 août 2016 pour l'Equateur. Le rapport compilé et validé par le comité national de pilotage élargi aux entreprises concernées et quelques experts de la société civile sera transmis non seulement aux responsables de l'administration forestière et autorités au niveau central, mais également aux administrations et autorités concernées au niveau des chefs-lieux des provinces et des territoires concernées.

En effet dans la mise en œuvre de cette action RRN développe une approche participative basée sur la collaboration pour l'implication à tous les niveaux de toutes les parties

prenantes afin d'obtenir une plus grande appropriation de l'action. C'est dans ce cadre que le comité national de pilotage s'est réuni pour analyser et valider le présent rapport consolidé des missions de suivi des activités forestières. Ce rapport présente la compilation des résultats de trois rapports provinciaux produits à l'issue de 21 missions réalisées par les cellules locales de surveillance de l'Equateur, Mai-Ndombe et Tshopo, portant toutes sur l'état de lieux de la mise en œuvre de 22 clauses sociales des cahiers de charge des concessions forestières suivies dans ces trois provinces sur la période de Mars à juin 2016 ,et ce en intégrant les informations supplémentaires , les précisons ou même quelques clarifications voire quelques correctifs apportés par les entreprises qui ont consenti de répondre aux correspondances qui leur avaient été envoyées.

Introduction

La gouvernance forestière est importante parce que les forêts génèrent des revenus considérables pour les États et elle est également essentielle pour les populations riveraines des concessions mises en exploitation car elle a une incidence directe sur ses moyens de subsistance et son développement. C'est ainsi que les articles 88 et 89 de la Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code forestier disposent que tout contrat de concession forestière doit comprendre un cahier des charges comportant notamment une clause particulière relative à la réalisation d'infrastructures socio-économiques au profit des communautés locales, spécialement :

- La construction, l'aménagement des routes ;
- La réfection, l'équipement des installations hospitalières et scolaires ;
- Les facilités en matière de transport des personnes et des biens.

De ce fait toute exploitation des produits forestiers doit être effectuée dans le respect des clauses du cahier des charges annexé au contrat. De plus, il est attendu que l'Accord de Partenariat Volontaire dans le cadre du Plan d'action FLEGT, dans lequel pays est engagé entend contribuer, à terme, à l'objectif supérieur de réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable.

C'est à ce titre que les sociétés détentrices des concessions forestières en RDC signent avec les communautés locales riveraines de leurs concessions, des accords qui prévoient la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures socio-économiques de base d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de mise en œuvre du PASAF , RRN et les différentes cellules locales de surveillance ont jugé nécessaire d'accorder une attention systématique aux questions de pauvreté et des droits des communautés riveraines des concessions forestières en assurant le suivi de quelques clauses sociales des cahiers des charges des contrats de concession forestière dans les provinces de l'Equateur , Mai-Ndombe et Tshopo. En effet les clauses sociales constituent un des mécanismes qui permettent la participation des communautés locales aux bénéfices tirées de l'exploitation des forêts qui leur appartiennent en vertu de leurs coutumes.

Ci-dessus les clauses sociales qui ont l'objet des missions effectuées par les cellules locales de surveillance dans les trois provinces. Il convient de signaler que les engagements antérieurs (avant signature des accords) liant les concessionnaires forestiers d'une part et les communautés locales d'autre part ne sont pas concernés par le présent rapport.

I. Clauses sociales suivies par les différentes cellules locales

Territoires	Contrats de concession forestière	Communautés concernées par la clause	Document de référence (publié au site du MECNDD au mois de juin 2016)	Montant prévisionnel du fonds de développement	Période prévue de mise en œuvre des réalisations
A. Province de Mai-Ndombe					
Kutu	FOLAC 048/12	Chefferie Badia	Avenant n° 1 à l'accord constituant la clause sociale de cahier des charges du contrat de concessions n°48/12	9 556\$	2011- 2014
Kutu	SODEFOR 61/14	Secteur Badia Zone Sud-Ouest Tshie	Accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière : tire Sodefor 19/03 ; zone Sud-Ouest Tshié	60 909\$	2013 - 2014
Kutu	SODEFOR 61/14	Zone Nord-Est Keseke	Accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière : tire Sodefor 19/03 ; zone Nord - Est Keseke	58 600\$	2013
Kwamouth	TALA-TINA 050/14	Secteur Bateke-Sud / Twa Groupement DUMU village Ngambomi	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier de charges de la lettre d'intention conclu le 17 décembre 2012 à Ngambomi	46 173,04\$	2013 à 2016
Oshwé	SODEFOR 034/11	Batito Nord	Avenant n°01 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière conclu le 22 avril 2011 à Mbinza Nord / territoire d'Oshwé	188 990\$	2011 à 2014 (prise en compte du décalage)
Oshwé	SODEFOR 038/11	Batito Sud	Avenant n° 02 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière conclue le 07 mars 2011 à Oshwé	99 200\$	2013 -2016
Oshwé	CB 021/11	Groupement Ipanga	Accord constituant la clause sociale du contrat de concession forestière n° 021/11	354 532\$	2013 - 2016
Oshwé	ITB 005/11	Groupement Ipanga	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du contrat de concession forestière n° 005/11	159 740\$	2011 - 2014
Oshwé	SCTP / ONATRA 055/14	Bwanda	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges de la garantie d'approvisionnement n°004/91 Secteur Kangara, Groupement Bolie	62 228\$	2013 à 2016 (prise en compte du décalage)

B. Province de la Tshopo

Territoires	Contrats de concession forestière	Communautés concernées par la clause	Document de référence (publié au site du MECNDD entre janvier et juin 2016)	Montant prévisionnel du fonds de développement	Période prévue de mise en œuvre des réalisations
Ubundu	CFT 046/II	Groupement Babusoko	Avenant n°1 à l'Accord constituant a Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière n° 046/II, CFT, Groupement Babusoko, territoire d'Ubundu	67 187\$	2013 – 2016
Ubundu	CFT 046/II	Groupement Bambundje	Avenant n°1 à l'Accord constituant la Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière n° 046/II, CFT, Groupement BAMBUNDJE	109 720\$	2013 – 2016
Ubundu	CFT 047/II	Groupement Bakumu Kabalo	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n° 047/0II, CFT, Groupement Bakumu Kabalo	45.482 \$	2011 - 2014
Ubundu	CFT 047/II	Groupement Bakumu Maïko	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière noo47/0II, CFT, groupement Bakumu Maïko	35 367 \$	2013 -2016
Ubundu	BEGO CONGO – 022/II	Groupements Babusoko & Bambudje	Avenant n°2 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°22/II, Groupements Babusoko II, Bambundje, Banekwa, Territoire d'Ubundu	114 605,22\$	2012 - 2015 (prise en compte du décalage)
Bafwasende	COTREFOR 018/II	Secteur Bekeni Kondolole	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du contrat de concession forestière n°018/II, Contrefort, secteur Bekeni Kondolole, territoire de Bafwasende	365 582\$	2011- 2014
Basoko	FORABOLA 042/II	Groupement Mongandjo	Avenant n°1 à l'Accord constituant la Clause Sociale du Contrat de Concession Forestière n° 042/II, FORABOLA" Groupement MONGANDJO	91 722,00 \$	2011 – 2014
Basoko	ITB 06/II	Groupements Ngoy,	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du	263500\$	2012-2015(prise en

		Adjobo et Fimbo	cahier des charges du contrat de concession Forestière n°006 / II, ITB, Bangalema Mongandjo		compte du décalage)
--	--	-----------------	---	--	---------------------

C. Province de l'Equateur

Territoires	Contrats de concession forestière	Communautés concernées par la clause	Document de référence (publié au site du MECDD entre janvier et juin 2016)	Montant prévisionnel du fonds de développement	Période prévue de mise en œuvre des réalisations
Bikoro	ITB 013/II	Groupements Maringo & Yolo Yeloko	Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n° 013/II, avenant signé le 19 août 2013	189 251\$	2011-2014
Bolomba	MEGA BOIS -017/II	Groupement Lingoy	Avenant n° 2 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°017/II, avenant signé le 02/01/2014.	135 070,00\$	2014 à 2017
Ingende	BAKRI BOIS CORPORATION - 04/II (SOEXFORCO)	Groupement Bombwanza	Avenant n° 01 à l'accord constituant la Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière n°04/II, avenant signé le 12 juillet 2013	268 996\$	2013-2016
Lukolela	SOFORMA - 015/II	Groupement Mpama	Avenant n° 1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°015/II, avenant signé le 12 juillet 2013	437 150\$	2010 – 2013
Lukolela	SCIBOIS - 020/II	Groupement Lusakani	Avenant n°01 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges, avenant signé à Ngombe le 20 mars 2014	359 475\$	2014-2017

Ci-dessous les situations et faits observés par les équipes déployées sur le terrain, sans recourir à des critères quelconques d'évaluation, mais en se basant simplement sur les indicateurs élaborés sur base des détails de réalisations portés sur les différents devis prévisionnels. Aussi avons-nous pris soins d'intégrer les précisions apportées par certaines entreprises concernées.

II. Résultat des missions

II.A.PROVINCE DE MAI-NDOMBE

2. A.1. LA FOTRESTIERE DU LAC, FOLAC - 48/12

Références	<p>Source : Avenant n° 1 à l'accord constituant la clause sociale de cahier des charges du contrat de concessions n° 48/12.</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 024/CAB/MIN/ECN-EF/05 du 27 avril 2005</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 04 novembre 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 048/12 du 27 avril 2012</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 19 septembre 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 9 556\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Période d'exploitation définit dans le plan de gestion : 2011- 2014</p> <p>L'année 1 du chronogramme prévisionnel correspond à la première année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion.</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées	Observations / informations supplémentaires
Bomo Chefferie Badia Territoire de Kutu	<p>Réfection d'une école de 3 classes de 144 m² de surface (24 m x 6 m) en briques adobe revêtues d'un enduit de ciment, avec plafond en contreplaqués et pavement en ciment</p> <p>*Période : An2/Trim. 1 à 4</p> <p>*Coût : 6 952,07\$</p>	<p>Rien n'a été réalisée jusqu'au mois de mai 2016</p>	<p>Vue du bâtiment scolaire réfectionné par le comité des parents</p>  
Commentaires des membres de la cellule	<p>Les communautés se lamentent du fait qu'il n'y plus de contact avec la société et se demandent comment elles vont bénéficier de cette réalisation.</p>		
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. :032/FOLAC / VML / IE/ 2016 du 25 juin 2016	<p>« Les activités sont momentanément suspendues suite aux difficultés que connaît la SODEFOR, seule cliente de la FOLAC. Ces réalisations seront effectuées dès la reprise des activités d'exploitation forestière ». (Gérante statutaire de FOLAC).</p>		

2. A.2. TALA-TINA 050/14

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier de charges de la lettre d'intention conclu le 17 décembre 2012 à Ngambomi, Secteur Bateke-Sud / Twa, Groupement DUMU</p> <p>N° de la Lettre d'intention : LI 003/2004</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 17 décembre 2012</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : novembre 2013</p> <p>N° contrat de concession forestière : 050/14 du 25 avril 2014</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 46 173,04\$</p>	
Chronogramme prévisionnel	<p>Le plan de gestion de la LI n° 003/04 prévoit une mise en exploitation pendant la période 2013 à 2016. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci n'a pas encore débuté. L'avenant à la clause sociale prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisation des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspondra à la 1^{ère} année d'exploitation.</p>	
Réalisations prévues à Ngambomi	Situations / faits observés	Commentaires des communautés locales
Réfection partielle du bâtiment du centre de santé *(An 1 / Trim. 1 ; 914\$)	Crépissage et peinture extérieure du Bâtiment	Réalisée par le CLG avec l'avance de 3000\$ sur le fonds de développement local
» Equipement du centre de santé : 25 matelas (500\$), 1 lot de matériels (2629\$) et des lots des produits pharmaceutiques (1354\$), matériels solaire complet (1320\$). *(An 1 / Trim. 1)	Aucun équipement fourni par Talatina	<ul style="list-style-type: none"> » 05 matelas trouvés au centre, don de l'honorable Jacques KATALAY et de la zone de santé » Le matériel solaire trouvé au centre provenait d'un appui du financement du projet PIBF en 2015
» Construction d'une école de 6 classes en briques cuites (2 bâtiment de 24 m x 6 m plafonnés, crépis, pavés, équipés de 18obancs et 12 tableaux), avec bureau du préfet et salle des professeurs (6m x 5m) *(An 1 / trim. 2 à An 3 / trim. 3 ; 19719.30\$)	1 bâtiment de 2 Classes construit en brique adobe (sans portes ni fenêtres ni pavements, ni plafonds ni bancs)	Talatina a construit 2 bâtiments lors de l'exploitation artisanale et ce, en partenariat avec « COGEPA »
» Aménagement d'une source d'eau (An 1 / trim. 1 à 2 ; 2501\$)	Rien n'est aménagé	Un plan a été tracé mais non réalisé

☒ Construction d'une salle de fête en briques cuites (16 m x 6m), pavée, plafonnée et équipée de 2 bureaux , 60 chaises et 15 tables) <i>(An 3 / Trim. 3 à An 4 / trim. 3 ; 9925,11\$)</i>	Pas encore construit (mai 2016)	Aucune histoire de cette réalisation
☒ Acquisition de 23 maillots (345\$), 23 bottines (575\$) et 5 ballons (150\$) pour l'équipe locale de football. <i>(An 4/ trim 4)</i>	Rien n'est encore fournit (mai 2016)	Lorsque Talatina exploitait artisanalement, il avait offert une paire de maillot et un ballon à l'équipe en 2007. Actuellement les joueurs utilisent les maillots de l'honorable Jacques KATALAY
Commentaires des membres de la cellule	A ce jour l'exploitation est aux arrêts et la communauté de Ngambomi se demande comment elle va bénéficier du reste des réalisations.	
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i>	<i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise.</i>	

2. A.3. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 61/14 - Tshié

Références	Source : Accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière : tire Sodefor 19/03 ; zone Sud-Ouest Tshié Chefferie Badia, N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 019/CAB/MIN/ECN-ET/03 du 04 avril 2003 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 21 décembre 2012 N° contrat de concession forestière : 61/14 du 10 juillet 2014 Montant prévisionnel du fonds de développement : 60 909\$		
Chronogramme prévisionnel	Les réalisations sont mises en oeuvre en 2013 et 2014.		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Tshié	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m</p> <p>*Dimension salle prof : 6 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux</p> <p>Coût : 16 499\$</p>	<p>Présence d'un bâtiment scolaire de 48m x 6 m construit en brique adobe couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu.</p>	<p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u></p> <p>Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 16 499 USD. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 15 515 USD. Niveau d'avancement de l'infrastructure = 45%. Malgré cette infrastructure se trouve à 45% de son avancement, 94% du montant prévisionnel a été remis ; donc cette infrastructure pour être 100% terminé va dépasser le montant prévu dans la clause sociale.</p> <p>Explications du Président de Comité de Gestion pour ce dépassement: c'était leur première expérience en termes de construction d'autant grandeur et complexité et que c'était un processus d'apprentissage avec les erreurs qu'ils ont commis pendant l'exécution des travaux. Une des erreurs était l'augmentation des dimensions de l'EP Tshie qui a eu comme conséquence l'augmentation du nombre de tôles et clous utilisés. Aussi pour la charpente: ils craignaient que le plafond pouvait tomber s'ils ne renforçaient pas assez la quantité de bois pour la charpente et donc ils ont dépassé énormément la quantité de bois prévu pour la charpente. Cela a fait un dépassement des fonds prévus pour cette première infrastructure.</p>

	<p>Salle des professeurs (6 m x 6 m) :</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p>	<p>Présence d'une salle des Professeurs de 6 m x 6 m construit en brique adobe avec une couverture en Tôle BG 28 mais sans crépissage, sans Pavement, sans plafond, sans portes et fenêtres et non équipés en tables, chaises et étagères.</p>	<p>Le matériel et les fonds nécessaires pour le plafonnage seront envoyés prochainement. Après avoir terminé le plafonnage tout le matériel et les fonds restants seront envoyés pour le finissage de cette infrastructure.</p> <p>Le Président a demandé que la société puisse envoyer les bancs scolaires et tableaux avant le ciment pour le crépissage et donc l'entreprise va envoyer au courant du mois d'août tous les bancs et tableaux prévus.</p> <p>Salle des professeurs : Malgré que cette infrastructure se trouve à 45% de sa réalisation physique, le niveau de réalisation financière est 92,5%. On peut donc prévoir qu'à 100 de réalisation physique cette infrastructure va dépasser le montant prévu dans la clause sociale</p>
Mpeve	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 3 salles de classes.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 24 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 3 tables, 45 bancs et 3 tableaux.</p> <p>Coût : 8788\$</p>	<p>Présence d'un bâtiment scolaire de 24 x 6m construit en brique adobe couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu.</p>	  <p>S : 02° 32' 980" E : 017° 45' 874"</p> <p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u> Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 8.788\$ Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 4.260\$. Niveau d'avancement physique de l'infrastructure = 45 %.</p> <p>Le montant global utilisé par cette infrastructure est normal par rapport à son niveau d'avancement. Le matériel et les fonds nécessaires pour le plafonnage seront envoyés incessamment. Après avoir terminé le plafonnage tout le matériel et fonds nécessaires seront envoyés pour le finissage de cette infrastructure.</p>

Olingi oye	<p>Réfection d'un bâtiment d'une salle de classe</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 8 m x 6 m en</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 1 table, 15 bancs et 1 tableau</p> <p>Coût : 3229\$</p>	<p>Présence d'un bâtiment scolaire de 8m x 6m construit en brique adobe couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu.</p>	 <p>S : 02° 34' 523" E : 017° 48' 519"</p>	<p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u></p> <p>Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 3.229\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 1.445\$. Niveau d'avancement de l'infrastructure = 45%. Le montant global utilisé par cette infrastructure est normal par rapport à son niveau d'avancement. Le matériel et les fonds nécessaires pour le plafonnage sont en cours. Après avoir terminé le plafonnage tout le matériel et les fonds nécessaires seront envoyés pour le finissage de cette infrastructure.</p>
Leba	<p>Réfection d'un centre de santé</p> <p>*Dimension bâtiment : 8 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à en briques adobe revêtu d'un enduit de ciment ; pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 2 bureaux, 2 tables et 4 chaises.</p> <p>Coût : 3673\$</p>	<p>Présence d'un bâtiment devant abriter le Centre de Santé de 8 m x 6 m construit en brique adobe, couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu</p>	 <p>S : 02° 29' 286" E : 017° 46' 410"</p>	<p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u></p> <p>Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 3.673\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 2036\$. Niveau d'avancement de l'infrastructure = 45%. Le montant global utilisé par cette infrastructure est normal par rapport à son niveau d'avancement. Le matériel et les fonds nécessaires pour le plafonnage sont en cours. Après avoir terminé le plafonnage tout le matériel et les fonds nécessaires seront envoyés pour le finissage de cette infrastructure.</p>

Kiemu	<p>Réfection d'un centre de santé *Dimension bâtiment : 8 m x 6 m *Matériaux : bâtiment à en briques adobe revêtu d'un enduit de ciment ; pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 2 bureaux, 2 tables et 4 chaises. <i>Coût : 3673\$</i></p>	<p>Présence d'un bâtiment devant abriter le Centre de Santé de 8m x 6 m construit en brique adobe, couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu</p>	 S : 02° 35' 368" E : 017° 44' 548"
Keskenda	<p>Réfection d'un centre de santé *Dimension bâtiment : 8 m x 6 m *Matériaux : bâtiment à en briques adobe revêtu d'un enduit de ciment ; pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 2 bureaux, 2 tables et 4 chaises. <i>Coût : 3673\$</i></p>	<p>Présence d'un bâtiment devant abriter le Poste de Santé de 8 m x 6 m construit en brique adobe, couvert en tôle galvanisée BG 28 mais sans crépissage, sans pavement, sans plafond, sans portes ni fenêtre, sans équipement convenu</p>	 S : 02° 34' 274" E : 017° 45' 050"

Commentaires des membres de la cellule	Les communautés de ces différents villages se demandent si la société va poursuivre les travaux alors que la période de réalisation prévue dans le chronogramme est largement dépassée.
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016</i>	<p>Le fond prévu dans la clause sociale pour la réalisation à 100% de toutes les infrastructures était de 60.909\$ (l'entreprise devrait exploiter l'AAC3 et AAC4). Comme l'entreprise n'a pas exploité l'AAC4 à cause de l'arrêt de vente de plusieurs essences de bois, la production réalisée a apporté un fond dans cette clause de 26 366 USD. Ces 26 366 USD le comité a reçu en espèces et matériaux la contre valeur de 35 030.37 USD. Le niveau d'avancement des infrastructures est globalement à 45% Néanmoins, et malgré le solde négatif de la clause sociale, l'entreprise va terminer tous ses engagements afin que les infrastructures soient 100% achevées.</p> <p>« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ». </p>

2. A.4. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 61/14 - KESEKE

Références	Source : Accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière : tire Sodefor 19/03 ; zone Nord - Est Keseke, Chefferie Badia, Territoire de Kutu N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 019/CAB/MIN/ECN-ET/03 du 04 avril 2003 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 21 décembre 2012 N° contrat de concession forestière : 61/14 du 10 juillet 2014 Montant prévisionnel du fonds de développement : 58 600\$		
Chronogramme prévisionnel	Les réalisations sont mises en oeuvre 2013		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Ipeke	Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs. *Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m *Dimension salle prof : 6 m x 6 m *Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux Coût : 16 499\$	Présence d'un bâtiment scolaire de 50,30 m x 6,90 m comprenant 7 classes avec couverture en tôles, non crépis, sans plafond, sans équipement convenu, mais 2 salles avec pavement en ciment. Mesures salles de classes : <ul style="list-style-type: none"> • 1 classe de 6m x 6,90m • 1 classe de 7m x 6,90m • 5 classes de 7,20m x 6,90m Salle des professeurs : Mesure : 6m x 4,50m sans toiture ni crépissage.	S 02° 31' 092" E 018° 15' 346" <u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u> Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 16 499\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 13 923,62\$. Cette infrastructure se trouve à 45% d'avancement, alors que par rapport au montant prévisionnel environ 84 % est déjà remis à la communauté. L'entreprise a déjà octroyé en termes de matériels et fond plus de 84% du fond prévu. Les ciments du crépissage et pavements ont été envoyés au comité, mais fort malheureusement ces ciments ont été vendus par les membres du comité eux-mêmes. Ceci est confirmé dans le rapport de L'AT de Kutu du 25 Avril 2016. Ainsi, certains retards constatés sur terrain découlent de la communauté elle-même. au travers son comité.

Mpanza I	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m</p> <p>*Dimension salle prof : 6 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux</p> <p>Coût : 16 499\$</p>	<p>Présence d'un bâtiment de 38m x 5,72m et d'une salle des professeurs de 5,76m x 5 m, couvert en tôles, sans pavement, sans crépiage ni plafond et sans équipement convenu</p>	<p>S 002° 26' 668" E 018° 05' 733"</p>
<p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u></p> <p>Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 16499\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 13 923,62\$. Cette infrastructure se trouve à 45% d'avancement, alors que; par rapport au montant prévisionnel environ 84 % est déjà remis à la communauté. L'entreprise a déjà octroyé en termes de matériels et fond plus de 84 du fond prévu. Les ciments du crépiage et pavements ont été envoyés au comité, mais fort malheureusement ces ciments ont été vendus par les membres du comité eux-mêmes. Ceci est confirmé dans le rapport de L'AT du 25 Avril 2016. Donc certains retards constatés sur terrain découlent de la communauté elle-même au travers son comité.</p>			

Mikili	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 2 salles de classes</p> <ul style="list-style-type: none"> *Dimension bâtiment scolaire : 16 m x 6 m *Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 2 tables, 30 bancs et 2 tableaux Coût : 6 042\$ 	<p>Présence d'un bâtiment scolaire de 3 classes de 17,40 m x 4,50 m avec couverture en tôle mais sans crépissage, sans plafond et sans équipement convenu</p>	<p>S 02° 30' 608" E 018° 12' 324"</p> <p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u> Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 6042\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 4156\$. Cette infrastructure se trouve à 45% d'avancement, Ici, 68,78% du fond prévu a été déjà octroyé à la communauté en terme des matériaux et fonds. Même situation pour le cas de ciments de fondation, crépissage et pavement qui ont été vendus par le comité et d'autres dégradés au poste. Aussi, autre chose, la communauté n'a pas respecté les dimensions prévues dans la clause (Dans la clause c'était prévu une école de 2 classes mais la communauté a ajouté une salle de plus! ce qui entraîne l'ajout des matériaux et de fond de main d'œuvre).</p>
Ipeke	<p>Réfection d'un centre de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> *Dimension bâtiment : 8 m x 6 m *Matériaux : bâtiment à en briques adobe revêtu d'un enduit de ciment ; pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 2 bureaux, 2 tables et 4 chaises. Coût : 3673\$ 	<p>Présence d'un bâtiment de 8,72 m x 6,68m crépis en <u>terre</u> avec couverture en tôle sans plafond.</p>	<p>S 02° 31' 270" E 018° 15' 235"</p> <p><u>Observations et commentaires de l'Entreprise :</u> Montant total prévu pour cette infrastructure dans la clause sociale = 3673\$. Montant remis (matériaux et fonds) pour la construction de cette école = 2044,20\$. Cette infrastructure se trouve à 45% d'avancement, alors que le montant de cette infrastructure a été remis au comité. Les ciments du crépissage et pavements ont été envoyés au comité, mais fort malheureusement ces ciments ont été vendus par les membres du comité eux-mêmes. Ceci est confirmé dans le rapport de L'AT du 25 Avril 2016.</p>
	Equipement du centre de santé	Pas de fourniture d'équipement convenu	
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés de ces différents villages se demandent si la société va poursuivre les travaux alors que la période de réalisation prévue dans le chronogramme est largement dépassée.	

Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016

La mauvaise gestion du Comité élu à cette clause, confirmée par écrit par l'administration du Territoire, a créé de grands retards dont l'entreprise n'est absolument responsable. Si ces écarts n'avaient pas eu lieu, les infrastructures seraient probablement terminées. Désormais l'entreprise, après de multiples efforts et des discussions, essaye de mieux encadrer le Comité, malgré que cette responsabilité ne lui incombe pas directement.

« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ».

2. A.5. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR 034/II

Références	<p>Source : Avenant n°01 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière / territoire d'Oshwé, Secteur de Lukenie, Groupement Batito Nord</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 031/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 04/04/2003</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 22 avril 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 034/II du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 28 août 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 188 990\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le plan de gestion du contrat de concession forestière 034/II prévoit une mise en exploitation pendant la période 2011 à 2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci n'a pas encore débuté. L'avenant à la clause sociale prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisation des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspondra à la 1^{ère} année d'exploitation.</p>		
	<p>Observations de l'Entreprise :</p> <p>La clause du Groupement Batito Nord a été signée en 2011, et sa mise en œuvre débuta aussi la même année, alors qu'en raison de la crise, l'opération forestière de cette concession était différée pour ne démarrer qu'en 2016.</p> <p>De sorte qu'avant d'avoir prélevé un mètre cube de cette concession, les fonds déjà engagés dans cette clause atteignaient les 50% du montant total des infrastructures prévues, donc bien plus que le montant consigné de 10% de manière à ne pas ralentir de manière trop importante le début des infrastructures de cette communauté (l'entreprise a donc dû financer le début de cette clause sur ses fonds propres !).</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Mbinza Nord (Danzer)	<p>Réfection d'un centre de santé avec équipements, produits pharmaceutiques et prise en charge transitoire personnel</p> <p>(To ; 3 622.86\$)</p>	<p>Présence d'un bâtiment couvert en tôles et plafonné, mais sans crépiasse, sans peinture, sans portes ni fenêtres en bois depuis septembre 2015.</p>	

Mbinza Nord (Danzer)	Equipement du centre de santé <i>(To ; 3 000\$)</i>	Le centre n'a encore reçu aucun matériel.	
	Réfection d'une école de 288 m ² avec salle des professeurs (30 m ²) et prise en charge transitoire <i>(An 1/Trim. 1 et 2 ; 16 443,38\$)</i>	Présence de deux bâtiments + salle des professeurs couverts en tôles sans portes ni fenêtres et sans équipements	 
	Aménagement d'une source d'eau <i>(An 4 / T2 et 3 ; 2501\$)</i>	Pas encore réalisé	
	Acquisition d'une coque d'une place de 20 personnes + un moteur de 25 CV <i>(An 4/Trim.3 ; 10 500\$)</i>	Pas encore été livré à la communauté L'entreprise signale cette réalisation à Isoko, localité concernée par la clause signée par rapport au CCF 038/II.	
Nongempela Nord	Réfection d'un centre de santé avec équipements, produits pharmaceutiques et prise en charge transitoire	Présence d'un bâtiment couvert en tôles sans crépissage, sans peinture, sans portes ni fenêtres en bois.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> L'entreprise avait livré 60 sacs de ciment qui sont restés au village pendant une longue période et se sont coagulés, ceci les ayant rendus inutilisables. Sur 4 000 dollars prévus dans la clause 3 247,98 dollars a été déjà remis à la communauté

Nongempela Nord	personnel (To ; 3 622.86\$)		
	Equipement du centre de santé (To ; 3 000\$)	Le centre n'a encore reçu aucun matériel.	
	Réfection d'une école secondaire de 288 m ² avec salle des professeurs (30 m ²) et prise en charge transitoire (Ani/Trim.2 à An2/ Trim.1 /an 2 ; 16 443.38\$)	<p>Présence de deux bâtiments en briques adobes, couverts en tôles mais sans pavement, sans crépissage, sans peinture, sans portes ni fenêtres en bois.</p> <p>Trois tableaux ont été fournis à l'école</p> <p>La salle des professeurs est également construites mais sans équipements.</p>	  <p>Observations et clarifications de l'Entreprise : « Il a été négocié, pour Nongempela, la construction de 3 écoles dont 2 primaires et une secondaire. Présentement la communauté a construit 1 école primaire et 1 secondaire (juste tôle ,non plafonné ni crépissage) ainsi que le Bureau. La communauté n'a pas encore commencé la 3^{ème} école. 12 tableaux ont été remis pour ces 2 écoles. Déjà avancées Les membres des communautés sont informés sur cette réalisation, puisque celle-ci été faite pour la communauté et que les communautés comptent bien y mettre leurs enfants.</p>

	Aménagement d'une source d'eau (An4/T3 ; 2501\$)	Les membres des communautés rencontrées n'ont aucune information sur cette réalisation. Toutefois selon le chronogramme elle va se réaliser à la dernière année.
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés de différents villages se plaignent de la lenteur observée dans la réalisation des infrastructures.
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016</i>		<p>L'Entreprise signale la réfection d'une école à NONGETURI / EP Mbinza :</p> <p>« Les deux bâtiments scolaires sont tôlés. Parmi les deux ,1 bâtiment qui est déjà plafonné depuis 2015 par contre le bureau est tôle, non plafonné, sans crépissage ni peinture (soit 52% de niveau d'évolution). Dans la prévision, le montant est de 17 000 USD pour la finalisation de cette infrastructure mais la société a dépassé ce montant et a déjà donné 18 432,4 USD. Il est d'une grande importance de signaler que l'exploitation vient à peine de commencer dans cette concession (Avril 2016), Ainsi, le fonds octroyé à la communauté est une avance de la société à la communauté; ceci prouve à quel point l'entreprise est intéressé à réaliser les clauses sociales »</p> <p>Le manque d'exploitation dans cette concession n'a pas permis l'avancement des travaux comme prévu puisque le fond de développement n'a pas été alimenté de telle manière que les délais ont été respectés.</p> <p>« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ».</p>

2. A.6. Société de Développement Forestier, en sigle SODEFOR o38/II

Références	Source : Avenant n° 02 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière, Secteur de Lukenie, Groupement Batito Sud N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 064/CAB/ MIN/ AFFE CNPF/ 2000 du 02 Mai 2000 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 07 Mars 2011 N° contrat de concession forestière : o38/II Date de signature de l'avenant n°02 : 13 juillet 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 99 200\$		
Chronogramme prévisionnel	Le plan de gestion du contrat de concession forestière o38/II prévoit une mise en exploitation pendant la période 2011 à 2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci a débuté en 2013. L'avenant à la clause sociale prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisation des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspondra à la 1 ^{ère} année d'exploitation. ⇒ 2013 – 2016		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Isoko - Mbinza Bonkuti Sud	Réhabilitation 8,95 km Tronçon reliant les villages Isoko à Mbinza Bonkuti Sud. [voir article 1 de l'avenant n°2 du 13 juillet 2013 (extrait de l'article 4 modifié comme suit :...)] (To – An 2/ Trim.1 ; 43 723 ,367\$)	Rien n'est encore fait jusqu'en mai 2016.	 <p>Vue de l'état actuel de la route</p> <p><u>Observations et clarifications de l'Entreprise :</u> Une partie de la route a été déjà réalisée en 2012. La communauté a exigé d'arrêter les travaux et d'affecter le montant à d'autres ouvrages (voir l'avenant). Faute d'utilisation suffisante, et d'entretien de la part des communautés, la route en question s'est quant à elle fermée petit à petit par la végétation. Le cantonnage n'est pas de la responsabilité de l'entreprise, mais de la communauté. Le montant dépensé était de 43 989,28 USD avant que la communauté locale ne prenne la décision d'arrêter avec la route avec comme motif que celle-ci coutait chère. Néanmoins,</p>

			la société accepte que si la communauté demande de pousser la végétation, elle le fera.
Mbinza Bonkuti Sud	<p>Réfection d'un centre de santé</p> <p>*Dimension bâtiment : 8 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à en briques adobe, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué.</p> <p>*Salles équipées de 2 bureaux, 2 tables et 4 chaises.</p> <p>(An2/T1 & 2 ; 3 672.72\$)</p>	Rien n'est encore mis à la disposition des communautés pour le début des travaux de construction jusqu'en mai 2016.	
Mbinza Bonkuti Sud	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m</p> <p>*Dimension salle prof : 6 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux</p> <p>(An2/Trim.2 – An3/Trim.2 ; 16 499\$)</p>	<p>Présence de deux hangars en tôles, l'un devant abriter le bâtiment scolaire et l'autre devant abriter le bureau, et ce, depuis 2015.</p> 	

Isoko	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m</p> <p>*Dimension salle prof : 6 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux</p> <p>(An3/Trim.2 - An4/ Trim.2 ; 16 499\$)</p>	<p>Présence de 2000 briques adobes et 167 tôles depuis 2015. Les travaux de construction n'ont pas encore commencés jusqu'en mai 2016</p>	  <p>Bâtiment utilisé actuellement Matériaux fournis</p>
Isoko-Lisala	<p>Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec une salle des professeurs.</p> <p>*Dimension bâtiment scolaire : 48 m x 6 m</p> <p>*Dimension salle prof : 6 m x 6 m</p> <p>*Matériaux : bâtiment à briques adobe, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué</p> <p>*Salles équipées de 6 tables, 90 bancs et 6 tableaux</p> <p>(An4/Trim.1- 4 ; 8 250\$)</p>	<p>Présence de 4000 briques adobes, 168 tôles et planches depuis 2014. Les travaux de construction n'ont pas encore commencés jusqu'en mai 2016.</p>	
Iyembe	<p>Aménagement d'une source d'eau avec construction d'une chambre de captage en feuille de plastique avec couverture et revêtements</p>	<p>Pas encore réalisé jusqu'en mai 2016</p>	

	intérieurs <i>(An4/Trim.1- 3 ; 2 501\$)</i>	
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016</i>		<p><i>Le moteur est déjà présent depuis le 22/09/2014 sous BE de Nioki n° 62C du 17/09/2014 par Bateau Kosipo. Les fonds de la coque ont été livrés et réceptionnés par le président du comité de gestion. Nous apprenons que la coque est en cours de rodage.</i></p>
		<p><i>La clause du groupement Batito-Sud fut signée en 2011, et sa mise en œuvre débuta également la même année. L'exécution de la clause n'avait pas attendu le début de l'exploitation qui avait démarré en 2015. Néanmoins, le fond de développement n'a pas eu une alimentation régulière. Et par ailleurs, les retards causés par la négligence des communautés n'est pas de la responsabilité de la société. L'entreprise est attentive à respecter les clauses dans les délais soumis par les communautés et l'ordre de leur demande, l'avancement des travaux, et la société ne s'est privée d'avancer bien plus que la consignation de 10 % de manière à respecter ses engagements.</i></p>
		<p><i>« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ». </i></p>

Après exploitation du rapport du comité provincial de Bandundu et les clarifications apportées par l'Entreprise, le comité national de pilotage relève une certaine confusion pour certaines réalisations et leurs localisations telles que prévues dans l'accord constituant la clause sociale du CCF n° 34 et celui du CCF 038. Ci-dessous les éléments du constat :

CCF 034 / Batito-Nord		CCF 038 / Batito Sud	
Localités concernées selon la cellule d'Oshwé en se basant sur l'avenant n°1 publié au site du MECDD	Selon les informations fournies par l'Entreprise	Localités concernées selon la cellule d'Oshwé en se basant sur l'avenant n°2 publié au site du MECDD	Selon les informations fournies par l'Entreprise
<p>1.Mbinza nord /Danzer (Réfection et équipement d' un centre de santé , d'une souce d'eau et 2 écoles sec , <i>acquisition d'un moteur 25 Cv et d'une coque</i>) ;</p> <p>2.Nongempela Nord (Réfection et équipement d' un centre de santé , d'une souce d'eau , de 2 écoles sec et d'une école primaire)</p>	<p>En dehors de Mbinza nord /Danzer et Nongempela Nord, l'Entreprise signale également Nongeturi où l'EP Mbinza les batiments scoalires sont sont construits mais pas encore terminé. Mais nongeturi n'est pas repris dans l'avenant n°1.</p>	<p>1. lyembé (aménagement source d'eau)</p> <p>2. Isoko (réfection une école primaire de 6 classes)</p> <p>3. Isoko –lisala (réfection une école primaire de 3 classes)</p> <p>3. Mbinza –Bonkuti sud (réfection une école primaire et un centre de santé)</p>	<p>Nongempela est signalé dans la concession 038/11 alors que repris dans l'avenant n°1 /CCF 034.</p> <p>L'acquisition du moteur et de la coque est signalée à Isoko alors que cette acquisition ne figure pas dans l'avenant n°2 du CCF 038, mais dans l'avenant n°1 du CCF 034</p>

2. A.7. COMPAGNIE DES BOIS, CB - 021/II

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n° 021/II , Secteur Lukenie, Groupement des Ipanga ,Territoire d'Oshwé</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 018/ CAB/ MIN/ ECNT/ 95 du 20/09/ 1995</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 25 juillet 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 021/II du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 25 juin 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 354 532\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le plan de gestion du contrat de concession forestière 021/II prévoit une mise en exploitation pendant la période 2011 à 2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci a débuté qu'en 2013. L'avenant à la clause sociale prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisation des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspondra à la 1^{ère} année d'exploitation.</p> <p>⇒ 2013 - 2016</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Nongeturi (An2/Trim. 2&3)	Réfection dans chacun des 5 villages d'un centre de santé de 48 m ² avec équipements en matériels et approvisionnement en produits pharmaceutiques	Rien n'est encore fait	La forêt de Nongeturi non encore exploitée par CB
Pakate (Trim. 3/an2)	Matériaux de construction :	Rien n'est encore fait	
Maheu (Trim.4/an2 - Trim.1/an3)	* briques cuites ; * Peinture : chaux, latex et peinture à huile	Rien n'est encore fait	
Nkole (T3&4/an2)	* Plafond en triplex * Couverture en tôles de 3 m	Rien n'est encore fait	
Bayeria (Trim.1/an3)	* plomberie (WC turc, tuyaux) <i>Coût par centre : 7395\$</i>	Rien n'est encore fait	
Nongenzale (T1 & 2/an3)	Réfection dans chacun des 5 villages d'un bâtiment de 6 classes (210 m ²) avec salle des professeurs & direction (52,5 m ²), toilettes (6,75 m) + équipement en bancs	Rien n'est encore fait	
Nongeturi (Trim. 2&3 /an3)	Matériaux de construction :	Rien n'est encore fait	La forêt de Nongeturi non encore exploitée
Maheu (Trim.1&2/an4)	*Briques cuites *Pavement en ciment	Rien n'est encore fait	
Nkole		Rien n'est encore fait	



Dispensaire actuel de Pakate

(Trim.3/an3 - Trim.1/an4	*Crépissage en ciment *Couverture en tôles de 3 m *Plafond en contre-plaqué de 4 mm *Portes en bois *Fenêtres en bois *12 tableaux *12 tables *Bancs/tables (180 pour l'ensemble d'écoles) *Salle de prof avec grande table et chaises *bureau préfet avec 1 bureau et 3 chaises. <i>(coût de réfection d'une école : 18380\$)</i>	Présence d'un bâtiment scolaire en briques adobe avec couverture en tôles, mais sans pavement, sans crépissage, sans plafond, sans portes ni fenêtres	
Bayeria (Trim.2 & 3/an4)	Aménagement source d'eau <i>(Trim.3/an4 - 2 126,50\$)</i>	Rien n'est encore fait	
Maheu	Construction d'un bâtiment des toilettes publiques <i>(Trim.3/an4 ; 2997\$)</i>	Rien n'est encore fait	
Nkole	Construction d'un marché de 220 m ² avec étagères et sièges, Bureau du chef de marché + secrétariat et toilettes <i>(Trim.3&4/an4 ; 11565\$)</i>	Rien n'est encore fait	
Nongeturi et Bayeria	Acquisition antenne parabolique et télévision <i>(Trim.3/an 4 ; 918\$)</i>	Rien n'est encore livré	
Nongeturi et Nkole	Acquisition des 250 tôles BG32 <i>(Trim. 4/an4 ; 1100\$)</i>	Rien n'est encore livré	
Nongeturi	Acquisition 3mégaphones <i>(Trim. 4/an4 ; 300\$)</i>	Rien n'est encore livré	
Commentaires des membres de la cellule	Les communautés de bayeria signalent des coupes dans la forêt de Dongowa, qui n'est pas concerné par le bloc quadriennal de coupe		
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i>		<i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise.</i>	

2. A.8. Industrie de Transformation du Bois, ITB - 005/II

Références	Source : Avenant n° 01 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière conclu le 30 avril 2011 à Oshwé, Secteur Lukenie , Groupement Ipanga , Territoire d'Oshwé N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 002 / CAB / MIN / AFF-ET / 01 du 31 décembre 2001 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 30 avril 2011 N° contrat de concession forestière : 005/II du 04 Août 2011 Date de signature de l'avenant n°1 : 28 août 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 159 740\$		
Chronogramme prévisionnel	Le contrat de concession forestière n°005/II a un plan de gestion qui définit une période d'exploitation de 2011 à 2014. Le présent avenant ainsi que la clause initiale signée le 30 avril 2011 présentent des calendriers prévisionnels basés sur cette période d'exploitation. L'année 1 des chronogrammes prévisionnels correspond à la première année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion. ⇒ 2011 - 2014		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Bisenge - Oshwé	Réhabilitation par cantonnage manuel / Himo, Tronçon de 48 km reliant le village Bisenge à Oshwé (Trim1/an 1- Trim3/an2- 48 000\$)	Rien n'est fait	<u>Observations de l'Entreprise :</u> La planification et la réalisation des infrastructures de bien - être communautaire sont à charge du CLG en qui concerne les 48 kms de route. Le fonds perçu devait permettre le bon entretien de ce tronçon.
Lokombe	Réfection d'un centre de santé de 54 m ² avec <i>équipements en matériels</i> et approvisionnement en produits pharmaceutiques avec labo, salle consultation, salle hospitalisation, salle des soins + toilettes (Ti&z /an3 ; 8 515\$)	Rien n'est encore fait	<u>Observations de l'Entreprise :</u> La forêt de Nongeturi n'est pas encore exploitée. Le paiement se fait au prorata du volume de bois prélevé par bande. (voir début d'exploitation)
	Réfection d'une école de 6 classes (288 m ²) avec salle des professeurs et bureau (*Briques cuites, *Pavement en ciment,	Rien n'est encore fait	

	*Crépissage en ciment, *Couverture en tôles de 3 m, *Plafond en contre-plaqué de 4 mm, *Portes en bois,*Fenêtres en bois, *12 tableaux,*12 tables,*Bancs/tables (180 pour l'ensemble d'écoles), *Salle de prof avec grande table et chaises, *bureau préfet avec 1 bureau et 3 chaises) (Trim.3/an3 - Trim.1/an4-19 719.50\$)		
Bosongo	Réfection partielle d'un bâtiment scolaire de 6 classes (Trim.1- 3/an4)	Réfection d'un bâtiment scolaire de 6 classes couvert en tôles et fourniture de 94 bancs et 6 tableaux	<u>Observations de l'Entreprise :</u> -Les fonds destinés à la construction du centre culturel ont été utilisés pour la construction du marché (décision du CLG). -Le jet du pont forestier, à charge du CLG, non outillé, ce travail a été confié à ITB en déduction des frais du fonds de développement (voir reprise des activités)
Ilongo	Construction et équipement d'un centre culturel en brique cuite (Trim.3/an4 ; 5 339\$)	Pas encore réalisé	
	Réfection partielle d'un bâtiment scolaire de 6 classes (Trim.1- 3/an4)	Couverture en tôles d'un bâtiment scolaire de 42 m x 5 ,5m	
	Construction ponts forestiers	Pas encore réalisé	
	Construction d'un marché de 150 m ² couvert, avec étagères et sièges, bureau du chef de marché + secrétariat (6m x 3 m) (Trim.1/an1 ; 15 000\$)	Présence d'un marché de 21m x7m soit 147 m ² construit en bloc ciment et peint en bleu-blanc mais sans étagères ni sièges comme convenu.	 <u>Observations de l'Entreprise :</u> -La société ITB a fourni au CLG les madriers et planches suffisants pour aménager le marché. Quid de son utilisation par le CLG ?
Iyenga	Réfection partielle d'un bâtiment scolaire de 6 classes (Trim.1- 3/an4)	Un bâtiment de 3m a été tôlé ; 6 tableaux ,7chaises et 7 tables ont été fournis	
Bukutu	Réfection partielle d'un bâtiment scolaire de 6 classes (Trim.1- 3/an4)	Présence d'un bâtiment de 6 classes + bureau de 42 m x 4m avec tableaux, mais sans fenêtres ni portes, sans pavement ni peinture.	

Bisenge	Réfection partielle d'un bâtiment scolaire de 6 classes (Trim.1- 3/an4)	Présence d'un bâtiment couvert en tôle comprenant un bureau ; 9 bancs ont été fournis par classe ; 2 chaises, 2 tables et 1 étagère ont été fournis pour le bureau.	
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés locales riveraines de la concession concernées par la présente clause se posent la question de savoir comment elles vont bénéficier du reste des réalisations alors que la société a arrêté les activités d'exploitation.	
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf : DG/DM/LL/019/2016 du 01 juillet 2016</i>		<i>« La Société ITB SARL, qui a partiellement arrêté ses activités dans le chantier de Bukutu avait, dans le temps, honoré en grande partie ses engagements auprès du CLG. En guise d'observation, nous fustigeons l'absence des ONG de développement d'accompagnement dans l'utilisation des fonds alloués au CLG, ce qui a occasionné en conséquence la mauvaise affectation des fonds. »</i>	

**2. A.9. Société Commerciale des Transports et des Ports, Société par Actions à Responsabilité Limitée «SCTP Sarl» en sigle
(ex-ONATRA) - 055/14**

Références	Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges de la garantie d'approvisionnement n°004/91, Secteur Kangara, Groupement Bolie, Territoire d'Oshwé N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 04/CM/ ECN/91 du 21 mars 1991 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 28 / 10/ 2012 N° contrat de concession forestière : 055/2014 du 26 juin 2014 Date de signature de l'avenant n°1 : 02 octobre 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 62 228\$
Chronogramme	Le plan de gestion du GA n° 004/91 prévoit une mise en exploitation pendant la période 2013 à 2016. Pour des raisons

prévisionnel	liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci n'a pas encore débuté. L'avenant à la clause sociale prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisation des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspondra à la 1 ^{ère} année d'exploitation.		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en mai 2016)	Observations / informations supplémentaires
Bwanda	<p>Construction centre de santé de 48 m² avec équipements en matériels et en produits pharmaceutiques</p> <p>Matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> * briques cuites *Peinture : chaux, * Plafond en triplex * Couverture en tôles de 3 m * Pavement en ciment * 2 bureaux *4 chaises <p>(Trim.1/an4 ; 5300\$)</p>	Présence d'un hangar tôlé et équipement matériel n'a été fourni jusqu'à ce jour	Les membres des communautés se plaignent de la mauvaise gestion des tôles par le Président et le secrétaire du CLG
Bwanda	<p>Construction 2 bâtiments scolaires de 6 classes de 576 m² avec bureau de 318 m²</p> <p>Matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Briques cuites *Pavement en ciment *Crépiage en ciment *Couverture en tôles de 3 m *Plafond en contre-plaquée de 4 mm *Portes en bois *Fenêtres en bois *12 tableaux *12 tables *Bancs/tables (180 pour l'ensemble d'écoles) <p>(T2&3/an4 ; 19 719.30\$)</p>	Présence de deux hangars tôlés	
	Aménagement source d'eau avec	Présence d'une source d'eau aménagée mas	

	construction chambre de captage couverte et revêtue de feuille de plastique <i>(To - 2501\$)</i>	non conforme au plan type présenté dans l'accord	
Ntombalongo	Construction centre de santé de 48 m ² avec équipements en matériels et en produits pharmaceutiques Matériaux : * briques cuites *Peinture : chaux, * Plafond en triplex * Couverture en tôles de 3 m * Pavement en ciment * 2 bureaux * 4 chaises <i>(Trim.1/an4 ; 5300\$)</i>	Présence d'un hangar tôlé et équipement matériel pas encore fourni [T1/an 4]	
Ntombalongo	Construction 2 bâtiments scolaires de 6 classes de 576 m ² avec bureau de 318 m ² Matériaux : *Briques cuites *Pavement en ciment *Crépiage en ciment *Couverture en tôles de 3 m *Plafond en contre-plaqué de 4 mm *Portes en bois *Fenêtres en bois *12 tableaux *12 tables *Bancs/tables <i>(Trim. 3&4/an4 - 19 719.30\$)</i>	Présence des hangars tôlés.	
	Aménagement source d'eau avec construction chambre de captage couverte et revêtue de feuille de plastique <i>(To - 2501\$)</i>	Présence d'une source d'eau aménagée mais non conforme au plan type présenté dans l'accord mais l'eau n'en coule pas	
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés de différents villages se plaignent de la lenteur observée dans la réalisation des infrastructures et du manque d'informations sur chronogramme de	

	<p>mise en œuvre des réalisations !</p>
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i>	<i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise.</i>

II.B.PROVINCE DE TSHOPO

**2. B.I. COTREFOR - 018/II
ex TRANS-M**

Références	Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du contrat de concession forestière n°018/II, Contrefort, secteur Bekeni Kondolole, territoire de Bafwasende N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°033/CAB/MIN/AFF-EF/05 du 12 décembre 2005 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 10 août 2011 N° contrat de concession forestière : 018/II du 24 octobre 2011 Date de signature de l'avenant n°1: 06 juin 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 365 582\$		
Chronogramme prévisionnel	Période d'exploitation définit dans le plan de gestion : 2011- 2014		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observée (en juin 2016)	Observations / informations supplémentaires
Bavatete	Construction d'un centre de santé avec salle d'opération et toilettes *Dimension : 171 m ² *Matériaux : briques cuites *pavement en ciment *crépissage en ciment * couverture en tôles BG 28 *plafond en contreplaqué de 4 mm * portes et fenêtres en bois * 6 tables fournies. (<i>coût : 26 400.86\$; Trim.3/an 1 au trim.3/an2</i>)	Présence d'un bâtiment en tôles de 13,10 m x 10,20m soit 133,62 m ² *Matériaux : briques cuites * pavé et crépis en ciment *plafonné * tables non encore fournies	 N 00° 48' 40.4" E 025° 26' 43.2" Observations de l'Entreprise : COTREFOR possède tous PV de remise du centre de santé, des équipements et matériels de la salle d'opérations dûment signés par le CLG , PV établi le 13 octobre 2013. Les préparatifs pour la fourniture de 6 tables manquantes sont en cours.

Bavatete	<p>Construction d'une école secondaire de 6 classes avec bureau et toilettes</p> <ul style="list-style-type: none"> *Dimension : 294 m² *Matériaux : brique cuites *bureau de 28 m² en briques cuites 	<p>Cette école n'est pas encore construite.</p>	<p><u>Observations de l'Entreprise :</u></p> <p>Cette école n'a pas été construite du fait que la communauté voulait la remplacer par les tôles pour construire leurs maisons d'habitation privées, fait que la société avait refusé comme en témoigne notre lettre n°0107/CONTREFOR/SG/JM/15 du 06/04/2015 adressée au ministre de l'Environnement. A ce jour, cette école a été reprise dans la nouvelle clause et les travaux de construction débuteront en 2017</p>
Bavatete	<p>Construction d'une école primaire de 8 classes avec bureau et toilettes</p> <ul style="list-style-type: none"> *Deux bâtiments de 24 m x 7,5m soit 394 m² ; *Bureau : 4 x 4 m *Toilettes de 9 m x 2 m Avec 6 chambres *équipé de 90 bancs ,12 tables et 12 chaises <p>(coût : 47 474\$)</p>	<p>Présence de deux bâtiments tôle, pavés et crépis en ciment</p> <ul style="list-style-type: none"> *Dimension de chaque bâtiment : 23m x 7 m soit 161 m² *présence d'un bureau de 6,90 m x 5 m *toilettes pas encore construites *portes en bois mais fenêtres ouvertes protégées avec des bars de fer *65 bancs et 6 tables fournies 	 <p>N 00° 48' 41.9" E 025° 26' 47.1"</p> <p><u>Observations de l'Entreprise :</u></p> <p>Les fonds pour la construction des latrines ont été décaissés par la société et réceptionnés par le CLG le 20/08/2014. Mais les maçons engagés par le CLG ont malheureusement détourné l'argent. S'agissant des bancs, la société a remis à la communauté 100 bancs réceptionnés par le CLG et non 65 bancs (Bon de livraison n°098 du 21 avril 2014).</p>

Bavatete	<p>Construction bureau du groupement *Dimension : 96 m² (16 x 6 m) avec 5 bureaux *Matériaux : briques cuites *Pavement et crépissage en ciment, plafonné, *24 chaises et 24 tables fournies (coût : 16 845\$)</p>	<p>Présence d'un bâtiment en chantier en briques cuites de 8,7 m x 6,6 m soit 57,42m² sans porte avec 3 bureaux tôlés, pavés et crépis en ciment * 8 chaises, 3 tables, 2 étagères et 2 bancs en bois fournis.</p>	 <p>N 00° 48' 46.4" E 025° 26' 56.4"</p> <p>Observations de l'Entreprise : Le bureau du groupement a été rapporté dans la nouvelle clause et est en cours de construction. Il n'est pas encore remis à la communauté. Voilà pourquoi le bâtiment est encore un chantier</p>
Bavatete	<p>Construction maison de passage *Dimension : 240 m² (deux bâtiments de 30 x 4 m) avec 12 chambres *Matériaux : briques cuites</p>	<p>Travaux pas encore débuté.</p>	<p>Les membres des communautés rencontrées n'ont aucune information sur cette réalisation,</p> <p>Observations de l'Entreprise : Il y avait un lot d'infrastructures de l'ancienne clause qui ont été reportées à la nouvelle clause. Mais lors de l'élaboration de la nouvelle clause par la mission de facilitation, cette infrastructure n'a pas été prise en compte à la demande de la communauté.</p>
Bavatete	<p>Construction bureau CLG et CLS : 1 bâtiment bureau de 22 m² plafonné et pavé en ciment + toilettes *Equipement : 4 bureaux, 10 chaises, 2 étagères et 4 tables (coût : 4 130.84\$)</p>	<p>Présence d'un bâtiment de 5m x 5m soit 25m² plafonné, pavé et crépis en ciment *Equipement convenu pas encore fourni.</p>	 <p>N 00° 48' 39.5" E 025° 26' 39.5"</p> <p>Observations de l'Entreprise : Les préparatifs pour la fourniture de meubles manquants est en cours.</p>
Bavatete	Aménagement d'un puits d'eau pour le centre	Pas encore réalisé.	<p>Observations de l'Entreprise : Cet aménagement a été rapporté dans la nouvelle clause et est prévu</p>

			pour 2018.
Bavatete	Aménagement d'un espace pour le marché	Pas encore réalisé.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> Cet aménagement a été rapporté dans la nouvelle clause et est prévu pour 2018.
Bavatete	Aménagement d'un terrain pour la construction des maisons	Pas encore réalisé.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> L'aménagement a eu lieu. Le terrain du site Bavatete aménagé a été remis à la communauté locale Babali le 18 septembre 2013.
Bavatete	Aménagement d'un terrain de football	Terrain de football conformé au plan convenu pas encore réalisé.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> L'aménagement a eu lieu comme l'atteste le PV de remise établi le 26 octobre 2016 et contre signé par le président, le trésorier et un conseiller du CLG
Bavatete	Acquisition 1500 tôles BG 28	Quelques tôles déjà acquises.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> 1500 tôles ont été livrées à la communauté en 3 lots : 400 tôles le 16 avril 2015 ; 1000 tôles le 19 septembre 2012 et 100 tôles le 13 mars 2015 (le PV faisant preuve de cette livraison a été signé le 06 avril 2015 par le président, le trésorier et un conseiller du CLG).
Bavatete	Acquisition 5 presses à briques	2 presses à briques acquises jusque-là.	<u>Observations de l'Entreprise :</u> 5 presse-briques ont été livrées dont 4 ont été remises le 19 septembre 2012 et une le 23 avril 2015. (le PV faisant preuve de cette livraison a été signé le 23 avril 2015 par le président, le trésorier et un conseiller du CLG).
Bavatete	Acquisition de trois groupes électrogène (deux 5 kva et un 1 kva) de marque japonaise	Acquisition d'un groupe électrogène de plus de 5 kva.	 <u>Observations de l'Entreprise :</u> Tous les 3 groupes électrogènes ont été remis à la communauté comme en témoigne les 3 PV de remise établis respectivement le 22 avril 2013, le 19 septembre 2012 et le 19 mai 2015 et signés par le président, le trésorier et un conseiller du CLG).

Baego	Construction d'un bureau pour le secteur *Dimension : 144 m ² (24 m x 6 m) avec 6 chambres avec *Matériaux : brique cuites *Pavement et crépiissage en ciment, *plafonné, *24 chaises et tables fournies. (coût : 16 845\$)	Présence d'un bâtiment en brique cuite inachevé et dans la brousse ; aucun équipement n'a encore été réceptionné par le secteur		<u>Observations de l'Entreprise :</u> Les fonds décaissés pour cette infrastructure ont été détournés par le CLG.
Baego	Acquisition d'une phonie multi fréquences + panneau solaire et batteries 120 A	Phonie et accessoires acquis		
Alibuku	Acquisition d'une phonie multi fréquences + panneau solaire et batteries 120 A	Phonie et accessoires acquis		
Alibuku et Bafwasende	Acquisition 2 appareils photos numériques	Appareils acquis		
AT, Chef de secteur et son adjoint, chef de groupement	Acquisition 4 motos AG 100	1 Moto acquise pour l'AT	<u>Observations de l'Entreprise :</u> 4 Motos ont été livrées comme l'atteste le PV établi le 15 octobre 2011 signé par le président du CLG.	
Bavatete ,Bambandjo, Bavatinbgo ,Bavaleya, Baego , Bavakabi , Bavomboma,Bavakunduo , Bavaidu , Bavaela , Bavabeli,Bambanzo , Bavatuanza ,Likoko, Gbukanga,Azunu ,Makale	Acquisition 14 moto et 20 vélos 4x4	Motos et vélos acquis		

et Bavangaso			
--------------	--	--	--

Equipements du centre de santé de Bavatete

N°	Equipement	Quantité prévue	quantité déclarée comme reçue,	Observations / informations supplémentaires
01	Bassin rectangulaire inox	2	1	
02	Bassin réniforme inox	2	-	
03	Boîtes à gants	2	-	
04	Bureau	1	1	
05	Chaises	6	-	
06	Etagère en bois	1	-	
07	Lit d'accouchement	1	1	
08	Lit d'examen	1	1	
09	Lit d'hôpital	14	1	
10	Marteau percuteur	1	-	
11	Matelas d'hôpital	14	1	
12	Pèse bébé	1	1	
13	Pèse personne	1	1	
14	Potence	1	-	
15	Panne de lit	1	-	
16	Stéthoscope obstétrical	1	1	
17	Stéthoscope	2	-	
18	Tensiomètre ordinaire	1	1	
19	Trousse médicale	1	1	

20	Banc	3	-	
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés ne se disent pas très satisfait de l'équipement du centre et de la prise en charge des malades, ils ont exprimé leur indignation pour tous les travaux inachevés.		
<i>Commentaires de l'entreprise transmis la correspondance N/Réf. : 0331 / COTREFOR SG/JM/MS/ 2016 du 04 août 2016</i>				
Avis du comité provincial et national à propos de la déclaration de l'Entreprise.		Après vérification des renseignements fournis par le document de référence, à savoir l'avenant n°1 signé le 06 juin 2013 et posté au site du ministère, les réalisations suivies sont celles convenues dans cet avenant. Si un avenant 2 a été signé, il serait alors vrai que certaines réalisations ayant fait l'objet d'ajout ou des modifications et de ce fait elles n'ont pas été suivies par la cellule d'Ubundu au cours des missions faisant objet de ce rapport. Mais cela n'a aucun effet sur la situation observée sur le terrain par rapport aux réalisations suivies. D'où nécessité de faire en sorte que tout avenant que l'Entreprise signe avec les communautés soit rendu public auprès des acteurs parties prenantes.		

2. B.2. BEGO CONGO – 022/11

Références	<p>Source : Avenant n°2 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°22/11, Groupements Babusoko II, Bambundje, Banekwa, Territoire d'Ubundu</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 021/CAB/MIN/ECN-EF/05 du 21 avril 2005</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 10 Juin 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 22/11 du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°2 : 27 novembre 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 114 605,22\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le contrat de concession forestière n°22/11 a un plan de gestion qui définit une période d'exploitation de 2012 à 2015. La clause initiale le 10 juin 2011 à Ubundu présentait des calendriers prévisionnels basés sur la période d'exploitation correspondant au plan de gestion. L'année 1 des chronogrammes prévisionnels correspond à la 1^{ère} année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion, l'exploitation réelle ayant commencée le .../.../....</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées	Observations / informations supplémentaires
Groupement Babusoko			
PK 35, Babusoko	<p>Construction d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec bureau et toilettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dimension bâtiment scolaire : 54 m x 7 m (378m²) *Dimension prévue pour une salle : 9m x 7 m *Matériaux : briques cuites, crépis en ciment, pavé, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué *Salles équipées de 8 tables, 8 chaises, 120 bancs et 8 tableaux (<i>Trim.3/an2 - Trim.2/an3 ; 32 006\$</i>) 	<p>Présence de deux bâtiments en chantier depuis 2011(bâtiment scolaire et bureau)</p> <p>Dimension salle de classe : 8m x 6m</p>	 

PK 52 , Babusoko	<p>Construction d'un bâtiment scolaire de 6 salles de classes avec bureau et toilettes et équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dimension bâtiment scolaire : 54 m x 7 m (378m²) *Dimension prévue pour une salle : 9m x 7 m *Matériaux : briques cuites, crépis en ciment, pavé en ciment, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué de 4mm *Salles équipées de 8 tables, 8 chaises, 120 bancs et 8 tableaux <p>(To - Trim.3/an2 ; 32 006\$)</p>	<p>Présence d'un bâtiment scolaire en chantier depuis 2012</p> <p>Dimension salle de classe : 7m x 5,5m</p>	
Groupement Bambudje			
PK 73, Bambudje	<p>Construction d'un bâtiment scolaire de 3 salles de classes avec bureau et équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dimension bâtiment scolaire : 27 m x 8 m (216 m²) *Dimension prévue pour une salle : 9m x 8 m *Matériaux : briques cuites, crépis en ciment, pavé en ciment, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué de 4mm *Salles équipées de 6 tables, 8 chaises et étagères, 600 bancs et 3 tableaux. <p>(Trim.2/an3 – Trim.1/a4 ; 16 585\$)</p>	<p>Rien n'est encore entrepris, si bien que l'espace devant abriter cette construction soit déjà déblayé.</p>	

Groupement Banekwa			
PK 82, Banekwa	<p>Construction d'un bâtiment scolaire de 3 salles de classes avec bureau et équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dimension bâtiment scolaire : 27 m x 8 m (216 m²) * Dimension prévue pour une salle : 9m x 8 m * Matériaux : briques cuites, crépis en ciment, pavé en ciment, couvert en tôles galvanisées BG 28 et plafonné en contreplaqué de 4mm * Salles équipées de 6 tables, 8 chaises et étagères, 600 bancs et 3 tableaux <p>(Trim.1- 4/an4 -16 585\$)</p>	<p>Rien n'est encore entrepris, si bien que l'espace devant abriter cette construction soit déjà réservé.</p>	  <p>Salle de classe à ce jour</p>
Commentaires des membres de la cellule		L'on a noté le désespoir et l'insatisfaction des membres des communautés rencontrées	
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport		<i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise.</i>	

2. B.3. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT -046/II – Groupement Babusoko

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'Accord constituant a Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière 046/II, CFT, Groupement Babusoko, territoire d'Ubundu</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 36/CAB/MIN/ECN-EF/04 du 02/07/2004</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 24 Août 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 046/II du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1: 24 juin 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 67 187\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>L'Accord des clauses sociales du cahier des charges du contrat de concession forestière noo46/II s'appuie sur une mise en exploitation pendant la période 2011-2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci débute en 2013.</p> <p>⇒ (2013 – 2016)</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observés (en juin 2016)	Observations / informations supplémentaires
Babusoko Pk 50	<p>Construction centre de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un bâtiment de 8 m x 6 m en briques cuites * Couverture en tôles BG 28 de 3 m * Pavement en ciment *Equipement à fournir : 4 portes en bois panneaux, 5 fenêtres, 3 chaises, 3 tables et 2 bureaux (To ; 5300\$) <p>Equipements du centre de santé (T1/ani ; 3591\$)</p>	<p>Le centre de santé ayant été construit par le Fonds Social de la République , CFT a alors construit l'école qui était prévu à Biaro à Babusoko.</p>	 <p>La remise et remise de l'école a eu lieu le 23/08/2015 (voir PV de remise et remise établi le 17/03/2016</p>
		Rien n'est encore fourni par CFT	

Biaro Pk41	<p>Construction d'une école de 6 classes</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un bâtiment de 54 m x 6 m en briques cuites * Couverture en tôles BG 28 de 3 m * pavement en ciment *Équipement à fournir : 7 portes en bois panneaux, 24 fenêtres en bois, 120 tables/bancs, 6 tableaux et 6 tables simples. <p>(Trim.1/ani - Trim.2/an2 ; 32000\$)</p>	<p>L'école ayant été construite par le Fonds Social de la République, CFT, en accord avec le CLG, se sont convenu de la construction du CS à Biaro, mais rien n'a encore été fait.</p>	<p>Selon le président du CLG, il y a eu une convention pour la délocalisation de la construction de cette école de Biaro à Babusoko.</p> <p><u>Observations de l'Entreprise :</u> Ecole construite + bureau + équipement (bancs, chaises, etc.)</p>
Babote PK 47	<p>Construction d'une salle de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un bâtiment de 8 m x 6 m en briques cuites * Couverture en tôles BG 28 de 3 m * Pavement en ciment *2 portes en bois panneaux et 4 fenêtres à poser *Équipement à fournir : 3 chaises, 3 tables, 2 bureaux, TV, antenne et panneaux solaires. <p>(Trim.3& 4 /an2 ; 5300\$)</p>	Rien n'est encore réalisé.	
Babusoko	Acquisition d'une décortiqueuse à riz (Trim.2/an2 ; 3500\$)	La décortiqueuse n'a pas été acquise	<p>Sur demande de la communauté, la décortiqueuse a été remplacée par les tôles BG 32</p> <p><u>Observations de l'Entreprise :</u> Acquisition d'une machine décortiqueuse convertie en tôles sur demande communautaire</p>
Babote	Acquisition d'une décortiqueuse à riz	La décortiqueuse n'a pas été acquise	Sur demande de la communauté, la décortiqueuse a été remplacée par les tôles BG 32

	(Trim.2 & 3/ anz ; 3500\$)		Observations de l'Entreprise : Acquisition d'une machine décortiqueuse convertie en tôles sur demande communautaire
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport	<p>« Il y a lieu de signifier qu'il s'est observé au regard de la production réelle, étayée par des déclarations trimestrielles, des écarts entre celle-ci et les prévisions faites. Par souci d'achever certains projets communautaires, notamment l'école, la CFT a été appelée à engager des dépenses, sous contrôle du comité local de gestion, au-delà des montants y consacrés. Le dépassement du montant prévu pour l'école en effet est dû fondamentalement aux difficultés d'acquisition des matériaux de construction (sable fin, sable mélange, moellon, etc.) et de fluctuation des prix sur le marché. Le sable et moellon, voire briques cuites, étaient toujours importées de 50 km du lieu de l'école.</p> <p>Ce groupement était concerné par 2 AAC, soit 2014-2015. Tout est fini et le compte est déficitaire ou détriment de la CFT.</p> <p>En plus de ces réalisations, il faut ajouter le paiement de 8 trimestres de frais de fonctionnement tels que prévus dans la clause, soit 689 \$ USD par trimestre.</p> <p>Aux termes de la collaboration acquise, la CFT n'hésitait un seul instant à soutenir aussi la communauté par des aides sociales de tout genre.</p> <p>Les réalisations ont été faites sur base des ristournes générées par la production réelle qui, du reste, était inférieure à la production prévisionnelle pour des raisons d'ordre divers. La CFT a réalisé à 100% les infrastructures par rapport à la production réelle.</p> <p>Donc, tout ce qui est marqué « non construit », « non réalisé » et « non acquis » l'a été faute de l'insuffisance des ristournes obtenues.</p> <p>Toutes les décortiqueuses prévues étaient converties en tôles dispatchées entre les membres de la communauté pour la construction des maisons communautaires (demande exprimée dans l'avenant n° 02).</p> <p>Les tôles acquises en conversion étaient de 930 pièces, marque BG 28. »</p>		
Avis du comité provincial et national à propos de la déclaration de l'Entreprise.	Selon CFT, le tableau Babusoko mis dans le rapport ne donne pas exactement des informations qu'il faut. Beaucoup de données sont révolues et non actualisées.		

Après vérification des renseignements fournis par le document de référence, à savoir l'avenant n°1 signé le 24 juin 2013 et posté au site du ministère, les réalisations suivies sont celles convenues dans cet avenant. Si un avenant 2 a été signé, il serait alors vrai que certaines réalisations ayant fait l'objet d'ajout ou des modifications ne soient pas suivies, et cela n'a aucun effet sur la situation observée sur le terrain par rapport aux réalisations suivies. D'où nécessité de faire en sorte que tout avenant que l'Entreprise signe avec les communautés soit rendu public.

Selon les PV produits par CFT,

* une moto de type Senke Tendo a été remise au CLG et CLS / Babute le 28 août 2014.

* une source d'eau a été remise au CLG et CLS / Babute le 25 juin 2014.

2. B.4. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT -o46/II - Groupement Bambundje

Références	Source : Avenant n°1 à l'Accord constituant la Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière noo46/II, CFT, Groupement BAMBUNDJE N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°36/CAB/MIN/ECN-EF/04 du 02/07/2004 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 24 Août 2011 N° contrat de concession forestière : o46/II du 24 octobre 2011 Date de signature de l'avenant n°1 : 24 juin 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 109 720\$		
Chronogramme prévisionnel	L'Accord des clauses sociales du cahier des charges du contrat de concession forestière noo46/II s'appuie sur une mise en exploitation pendant la période 2011-2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci débute en 2013. ⇒ (2013 – 2016)		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observés (en juin 2016)	Observations / informations supplémentaires
Babolemba I	Construction d'un centre de santé de 48 m ² en briques cuites *pavement en ciment * couverture en tôles BG 28 * 4 portes en bois et 5 fenêtres en bois posées *Equipement à fournir : 3 chaises, 3 tables et 2 bureaux (To ; 5300\$)	Rien n'est encore réalisé	 Le centre fonctionnel à ce jour
	Equipement du centre de santé (To ; 3036)	Rien n'est encore fourni	
	Construction d'une école de 9 classes de 486 m ² en briques cuites avec bureau de 28 m ² en briques cuites *Trois bâtiments de 27 mx 6 m	Rien n'est encore réalisé	

	<ul style="list-style-type: none"> *pavement en ciment * couverture en tôles BG 28 *10 portes en bois et 36 fenêtres en bois posées * Equipement fourni : 10 tables, 180 bancs et 9 tableaux. <p>(T1/ani - T1/an3 ; 48000\$)</p>		
Bambundje 1	<p>Construction d'une école de 6 classes de 324 m² (: 54 m x 6 m) avec bureau de 28 m² en briques cuites</p> <ul style="list-style-type: none"> *pavement en ciment * couverture en tôles BG 28 * 6 tables simples ,120 bancs ,6 tableaux 	<p>Présence d'un bâtiment scolaire tôlé sans pavement et du bureau inachevés, les travaux de construction étant aux arrêts.</p> <p>*8 portes ,26 fenêtres sont posés *8 tables, 58 bancs et 6 tableaux sont fournis</p>	 
Batiabetu	<p>Acquisition d'une décortiqueuse à riz</p> <p>(T3/an4 ; 3500\$)</p>	<p>Les décortiqueuses n'ont pas été acquises</p>	<p><u>Observations de l'Entreprise :</u></p> <p>Construite (ça reste le pavement). Les travaux de construction étant à l'arrêt à cause du pont tombé qui reliait le lieu d'importation à celui de construction de l'école, et ce jusqu'à ces jours. Cela a bloqué le transport de sable et graviers toujours importés de Kisangani.</p> <p>Sur demande des communautés de Batiabetu, Bambundje 2 et Batiatuyi, les décortiqueuses ont été remplacées par 1022 tôles BG 32 reparties aux membres des CLG, CLS et aux communautés de cinq villages concernés par cette clause.</p>

Bambundje 2	Acquisition d'une décortiqueuse à riz (T3&4 / an4 ; 3500\$)		<u>Observations de l'Entreprise :</u> Tôles acquises (conversion) voir PV
Commentaires des membres de la cellule	<p>L'on constate une mauvaise gestion de la part de deux comités (CLG et CLS) concernant les matériaux de construction fournis par la société. En effet 158 sacs de ciment n'ont pas été bien protégés par ces derniers et tous ces sacs de ciment sont abimés au vu et su de tout le monde.</p> <p>Les communautés se plaignent de la mauvaise qualité de bois utilisés pour la fabrication des équipements fournis (bancs, portes et fenêtres). Les communautés se plaignent aussi du fait que le président du CLG est à jour un agent de CFT mais ne démissionne pas. ce qui plonge ce comité dans la léthargie.</p>		 
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport	<p>« L'équivalence des conversions de certains projets en tôles était de 1022 tôles redistribuées entre les différents villages du groupement. Par rapport à la clause signée, la CFT ne doit donc plus aucun projet à la communauté.</p> <p>Dans ce groupement, la communauté a bousillé plus de 80 sacs de ciment pour manque de protection et d'organisation communautaire adéquate. Sur demande de la communauté, la CFT a été obligée de racheter cette même quantité. Cependant, juste après ce rachat, le pont reliant le lieu d'importation à celui de construction de l'école est tombé, et ce jusqu'à ces jours. Cela a bloqué le transport de sable et graviers toujours importés de Kisangani (64 km du village où se construit l'école).</p> <p>En plus de ces réalisations, il faut ajouter le paiement de 8 trimestres de frais de fonctionnement tels que prévus dans la clause, soit 420 \$ USD par trimestre.</p> <p>Aux termes de la collaboration acquise, la CFT n'hésitait un seul instant à soutenir aussi la communauté par des aides sociales de tout genre. »</p> <p>« Le chronogramme était prévisionnellement échelonné sur 4 ans axés sur 4 MC (2014-</p>		

	<p>2017). Avec l'élaboration du Plan d'aménagement, déjà fini, restitué et déposé (validé), la CFT est partie du Plan de gestion provisoire au Plan de gestion quinquennal qui a mis fin d'office la clause initialement signée, et prend en compte la nouvelle clause sociale.</p> <p>A l'état actuel où se trouve l'école, La CFT a réalisée 110% du surplus des ristournes de la production »</p>
Avis du comité provincial et national à propos de la déclaration de l'Enteprise.	<p>Selon CFT, le tableau Bambundje mis dans le rapport ne donne pas exactement des informations qu'il faut. Beaucoup de données sont révolues et non actualisées.</p> <p>Après vérification des renseignements fournis par le document de référence, à savoir l'avenant n°1 signé le 24 juin 2013 et posté au site du ministère, les réalisations suivies sont celles convenues dans cet avenant. Si un avenant 2 a été signé, il serait alors vrai que certaines réalisations ayant fait l'objet d'ajout ou des modifications ne soient pas suivies, et cela n'a aucun effet sur la situation observée sur le terrain par rapport aux réalisations suivies. D'où nécessité de faire en sorte que tout avenant que l'Enteprise signe avec les communautés soit rendu public.</p> <p>Selon les PV produits par CFT, * une moto de type Senke Tendo a été remise au CLG et CLS/ Babolemba le 02 juin 2014.</p>

2. B.5. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 047/II - BAKUMU KABALO

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n° 047/011, CFT, Groupement Bakumu Kabalo</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 018/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 04 avril 2003</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 11 Septembre 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 047/II du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 19 juin 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 45 482\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le titre 47/II a un plan de gestion validé qui définit la période d'exploitation allant de 2011 à 2014. L'avenant à la clause sociale concernant le groupement Bakumu Kabalo ainsi que la clause initiale signée le 11 septembre 2011 présente des calendriers prévisionnels basés sur cette période d'exploitation. L'année 1 du chronogramme prévisionnel correspond à la première année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion.</p> <p>⇒ 2011 à 2014</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées	Observations / informations supplémentaires
Kayete	<p>Construction d'une école de 6 classes</p> <p>*Dimension : 288 m²</p> <p>*Matériaux : briques cuites</p> <p>*pavement en ciment</p> <p>* couverture en tôles</p> <p>BG 28</p> <p>*7 portes en bois panneaux et 24 fenêtres en bois à poser</p> <p>* 6 tables simples ,120 bancs et 6 tableaux à fournir</p> <p>(T₁/an2-T₁/an4 ; 32000,56\$)</p>	<p>Présence de deux bâtiments scolaires de 33m x 6,5m chacun avec 8 classes et d'un bureau de 7,22mx 4,38m en briques cuites, pavés et couverts de tôles avec portes et fenêtres</p> <p>Matériaux : briques cuites</p>	 

Baduka	Equipements du centre de santé (T1&2 / an 4 ; 1267\$)	Sont fournis : 2 bassins réniformes inox, 5 boîtes à gants ,5 chaises en bois ,1 lit d'examen en bois ,1 lit d'accouchement en bois ,4 lits d'hôpital en bois ,1 stéthoscope, 1 tensiomètre ordinaire.	 Lit d'accouchement
Kayete	Equipements du centre de santé (T1&2 / an 4 ; 1267\$)	Rien n'est encore fourni	
Baduka	Aménagement d'une source (T2/an4 ; 1987\$)	La source d'eau a été aménagée	 N 00° 07' 00.8" E 025° 32 ' 33.4'
Kayete PK13/ Bambundje III	Aménagement d'une source (T3/an4; 1987\$)	La source d'eau a été aménagée	 N 00° 06' 48.9"
Baduka	Aménagement d'un	Le terrain de football a été aménagé	

	terrain de football (T4/an4 ; 1560\$)		E 025° 32' 38.9"
Commentaires des membres de la cellule	<p>Les communautés de Baduka ont signalé la livraison des produits pharmaceutiques déjà périmés.</p> <p>L'on a aussi constaté que le représentant de la société civile, membre observateur dans le CLG, n'a pas été associé à la négociation et à la signature de l'avenant n°1</p>		 <p><u>Observations de l'Entreprise :</u> CFT n'a jamais livré de produits pharmaceutiques à Baduka.</p>
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i>	<p>Le plan de gestion provisoire n'a pas été exploité dans la 47/II. Depuis 2014 nous travaillons uniquement dans la concession 46/II.</p> <p>De plus la CFT actuellement travaille dans une superficie sous aménagée SSA 46/II et 47/II. Donc la CFT travaille uniquement vis-à-vis de son plan d'aménagement et ces blocs quinquennaux qui sont actuellement dans la 46/II.</p>		
Avis du comité provincial et national à propos de la déclaration de l'Entreprise.	Après vérification des renseignements fournis par le document de référence, à savoir l'avenant n°1 signé le 19 juin 2013 et posté au site du ministère, les réalisations suivies sont celles convenues dans cet avenir. Si un avenir 2 a été signé, il serait alors vrai que certaines réalisations ayant fait l'objet d'ajout ou des modifications ne soient pas suivies, et cela n'a aucun effet sur la situation observée sur le terrain par rapport aux réalisations suivies. D'où nécessité de faire en sorte que tout avenir que l'Entreprise signe avec les communautés soit rendu public.		

2. B.6. Compagnie Forestière de Transformation en sigle CFT - 047/II - BAKUMU Maïko

Références	Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière noo47/011, CFT, groupement Bakumu Maïko N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 018/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 04 avril 2003 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 11 Septembre 2011 N° contrat de concession forestière : 047/II du 24 octobre 2011 Date de signature de l'avenant n°1: 19 juin 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 35 367\$		
Chronogramme prévisionnel	Le titre 47/II a un plan de gestion validé qui définit la période d'exploitation allant de 2011 à 2014. L'avenant à la clause sociale du groupement Bakumu Maïko, des raisons évidentes liées aux contraintes d'exploitation ont conditionné le décalage de l'exploitation qui n'a commencé qu'en 2013. Ainsi, l'avenant aux clauses sociales prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisations des projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issue des redevances prévisionnelles. Ainsi l'année 1 du chronogramme correspond à la première année d'exploitation. ⇒ 2013 -2016		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (en juin 2016)	Observations / informations supplémentaires
Babongombe I	Construction d'un centre de santé de 48 m ² de surface en brique de terre cuite *dimension : 1 bâtiment en briques cuites de 8 x 6 m *pavement en ciment et couverture en tôles BG 28 * 4 portes en bois panneaux et 5 fenêtres à poser * 3 chaises ,3 tables et 2 bureaux à fournir (Trim.1& 2 / an ; 5300\$)	Rien n'est fait jusque là	

Babongombe 1	Fourniture d'équipement matériel médical du centre de santé <i>(Trim.2&3/an1 ; 3457\$)</i>	Rien n'est encore fourni	
Babongombe 1 : T1&2/an2 Batianyoka : T2&3/an2 Batende : T3&4 /an2 Batiaseumbo : T4/an2 – T1/an3 Bamandea : T1&2 /an 3	Aménagement de 5 sources d'eau (1987\$ / source)	Rien n'est encore aménagé.	Du sable rassemblé à Bamandea ; le terrain est aménagé à Batende
Babogombe 1, Batianyoka, Batende, Batiaseumbo, Bamandea	Fournitures de 5 moulins à manioc <i>(Trim.1 & 2/an 4 ; 375/moulin)</i>	Des moulins ont été acquis par les différentes communautés depuis 2013.	Mais le moulin de Babogombe a été vendu à la suite des mésententes entre ayants droits coutumiers ; celui de Batianyoka est en panne ; celui de Batiaseumbo est aussi en panne. 
Bamandea	Acquisition d'une décortiqueuse à riz <i>(Trim.2-3/an4 ; 3500\$)</i>	La décortiqueuse a été acquise.	Elle est installée à Wanie Rukula

CLG	Acquisition d'une Moto de supervision (Trim.1/an4 ; 1200\$)	Pas encore acquis	
	Acquisition d'une machine presse à brique (Trim.1/an4 ; 244\$)	Pas encore acquis	
	Acquisition d'un vélo Kinga 4x4 de supervision (Trim.1/an4 ; 120\$)	Pas encore acquis	
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i>		<p>Le plan de gestion provisoire n'a pas été exploité dans la 47/II. Depuis 2014 nous travaillons uniquement dans la concession 46/II.</p> <p>De plus la CFT actuellement travaille dans une superficie sous aménagée SSA 46/II et 47/II. Donc la CFT travaille uniquement vis-à-vis de son plan d'aménagement et ces blocs quinquennaux qui sont actuellement dans la 46/II.</p>	
Avis du comité provincial et national à propos de la déclaration de l'Entreprise.		<p>Après vérification des renseignements fournis par le document de référence, à savoir l'avenant n°1 signé le 19 juin 2013 et posté au site du ministère, les réalisations suivies sont celles convenues dans cet avenir. Si un avenir 2 a été signé, il serait alors vrai que certaines réalisations ayant fait l'objet d'ajout ou des modifications ne soient pas suivies, et cela n'a aucun effet sur la situation observée sur le terrain par rapport aux réalisations suivies. D'où nécessité de faire en sorte que tout avenir que l'Entreprise signe avec les communautés soit rendu public.</p> <p>Selon les PV produits par CFT,</p> <p>*les clés de l'école construite à Bamandea ont été remises aux ayants droits le 20 avril 2014 ;</p> <p>*la remise des tables et bancs pupitres à l'école de Bamandea a eu lieu le 09 septembre 2014.</p>	

2. B.7. Forestière et Agricole de la M'Bola, en sigle FORABOLA - 042/II - Basoko

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'Accord constituant la Clause Sociale du Contrat de Concession Forestière n° 042/II, FORABOLA" Groupement MONGANDJO.</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°0II/CAB/MIN/ AFF-ET/03 du 25 mars 2003</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 16 Septembre 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 042/II du 24 Octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 23 mai 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 91 722\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le plan de gestion couvre la période de préparation du plan de gestion, 2011 – 2014. La réalisation des infrastructures socio-économiques se fera sur la période couverte par le plan de gestion.</p> <p style="color: red; margin-left: 20px;">⇒ 2011 – 2014</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en juin 2016)	Observations / informations supplémentaires
Bobaula	<p>Construction d'un bureau pour le Chef de Groupement de 54m² en briques cuites</p> <p>bâtiment en briques ~cuites de 9 x 6 m avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Couverture en tôles BG 28 *3 portes et 5 fenêtres *Equipé de 3 bureaux ,10 tables, 10chaises et 5 étagères <p>(coût : 5339,00\$)</p>	Rien n'est encore réalisé	<u>Observations de l'Entreprise :</u> Briques en cours de fabrication

Badjamba	<p>Construction d'un bureau pour le CLG et CLS de 54 m² en briques cultes bâtiment bureau en briques cuites de 9 x 6 m avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Couverture en tôles BG 28 *3 portes et 5 fenêtres *Equipé de 3 bureaux ,10 tables, 10 chaises et 5 étagères (Coût : 5339,00\$) 	<p>Présence d'un bâtiment couvert en tôles BG 28 qui nécessite des travaux de finition (pavement, plafonnage, pose des fenêtres et portes.)</p>	
Badjamba	<p>Acquisition d'une pirogue de 10 m de long + un moteur de 25 CV Yamaha + approvisionnement en carburant (coût : 4500\$)</p>	<p>Tous ces biens sont acquis depuis juin 2013</p>	 
Badjamba	<p>Construction d'un dépôt de 81 m² en briques cuites (machine à riz et moulin à manioc) bâtiment dépôt en briques cuites de 9 x 9</p>	<p>Présence d'un bâtiment de 10 m x 9m couvert en tôles BG 28 qui nécessite des travaux de finition (pavement, plafonnage, pose des fenêtres et portes.)</p>	

	<p>m avec :</p> <p>Couverture en tôles BG 28</p> <p>*2 portes et 2 fenêtres</p> <p>*Equipé 1 table</p> <p>(coût : 5339,00\$)</p>		<p><u>Observations de l'Entreprise :</u></p> <p>Bâtiment tôle reste finition (pavement, plafond, portes et fenêtres)</p>
Bobati 2	<p>Construction d'un dépôt de 81 m² en briques cuites (machine à riz et moulin à manioc)</p> <p>bâtiment dépôt en briques cuites de 9 x 9 m avec :</p> <p>Couverture en tôles BG 28</p> <p>*2 portes et 2 fenêtres</p> <p>*Equipé 1 table</p> <p>(coût : 5339,00\$)</p>	Rien n'est encore fait	<p><u>Observations de l'Entreprise :</u></p> <p>Fabrication de briques en cours</p>
Bambomba, Bilikango 2, Bobati 2, Bobaula	<p>Equipement prévu pour chacun des 4 dispensaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 Armoire métallique -1 Bassin réniforme inox -1 Boîte pansement -1 Microscope -4 Matelas d'hôpital -1 Pèse bébé -1 Pèse personne -1 Tabouret tournant -1 Tensiomètre ordinaire -1 Thermomètre 	<p><u>CS de Bomboma</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Armoire métallique avec 5 rayons 1 Bassin réniforme inox - petit format 1 Boîte pansement (1 ciseau et 5 pinces) 1 Microscope monoculaire 4 Matelas d'hôpital de 190 x 10 x 0.50 1 Pèse bébé 1 Pèse personne 1 Tabouret tournant 1 Tensiomètre ordinaire + stéthoscope 1 Thermomètre <p><u>CS de Bolikango</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Armoire métallique 	 <p>Equipement CS de Bomboma</p>

	(1493,50\$ / centre)	<ul style="list-style-type: none"> 1 Bassin réniforme inox 1 Boîte pansement 1 Microscope monoculaire 4 Matelas d'hôpital 1 Pèse bébé 1 Pèse personne 1 Tabouret tournant 1 Tensiomètre ordinaire 1 Thermomètre 	
		<p><u>CS de Bobaula</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Armoire métallique 1 Bassin réniforme inox 1 Boîte pansement (2 ciseaux et 2 pinces) 1 Microscope monoculaire 4 Matelas d'hôpital 1 Pèse bébé 1 Pèse personne 1 Tabouret tournant 1 Tensiomètre ordinaire 1 Thermomètre. <p>NB. Le microscope de Bobaula est arrivé avec une panne et donc il n'est pas fonctionnel</p>	<p><u>Observations de l'Entreprise au sujet des centres de santé :</u></p> <p>Plusieurs matériels déjà remis (voir liste) dont une partie serait gardée par le chef de groupement et devrait être remis incessamment</p>
		<p><u>CS de Bobati 2 (matériel disponible au centre)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Matelas d'hôpital 1 Tabouret tournant <p>L'IT du centre de Bobati 2 déclare que tous les matériels reçus seraient enfermés dans une armoire dont la clé serait gardée par le chef de groupement, seuls un matelas et un tabouret sont remis au centre.</p>	

Bilikango 2, Bobaula, Ekuteme	Acquisition de trois moulins à manioc	Trois moulins de marque Honda acquis depuis 2012	Tous les moulins sont tombés en panne 
			<u>Observations de l'entreprise :</u> Réalisé depuis 2012 ; Ok 100% réalisation
Bobati 2	Acquisition d'un poste à souder (1226,30\$)	Poste à souder acquis depuis 2013	 Il est en panne et gardé par le président du CLG
			<u>Observations de l'Entreprise :</u> Réalisé depuis 2014 ; Ok 100% réalisation
Bomboma, Bobaula,	Acquisition de trois groupes électrogènes de 6,5 kV + trois TV en	Tous les biens ont été acquis depuis 2014 Groupe diesel Super Fuji 6500	Le groupe de Bobaula est tombé en panne et gardé par le président du CLG

Monda	couleurs et trois antennes canal SAT (1600\$/groupe ; 250\$/TV ; 9\$/antenne)	TV en couleur Sharp + décodeur +antenne Eurostar	
<u>Observations de l'Entreprise :</u> Ok 100% réalisation			
Bobati Badjamba 2,	Acquisition de deux rizeries (7500\$/rizerie)	Les deux rizeries de marque Chang fa ont été acquises depuis 2014	
<u>Observations de l'Entreprise :</u> Réalisé depuis 2014 ; Ok 100% réalisation			
Bobati Badjamba 2,	Acquisition de deux chariots (coût : 450/chariot)	Deux charrettes de fabrication locale acquises en 2014	
<u>Observations de l'Entreprise :</u> Réalisé depuis 2014 ; Ok 100% réalisation			
Badjamba Monda	Acquisition de deux motos Senke (coût : 720\$ par moto)	Motos acquises	La moto destinée à bonda est récupérée par le CLS et gardée à Bomboma <u>Observations de l'Entreprise :</u> Réalisé depuis 2014 ; Ok 100% réalisation

Mongandjo	Elevage communautaire et frais connexes (coût : 8700\$)	10 têtes de vaches dont 2 males ont été acquises.	A ce jour le cheptel est 11 bêtes après avoir connu 2 décès et 3 naissances. 
<u>Observations de l'Entreprise :</u> 10 vaches et 2 mâles déjà acquis. Ok 100% réalisation			
Commentaires des membres de la cellule			Par rapport à la gestion de cet élevage, il y a nécessité d'un accompagnement de cette communauté pour une gestion réellement communautaire de cette unité au risque de voir les membres des comités s'en approprier. Un fait banal, d'autres membres de la communauté se demandent pourquoi toutes les bêtes ne portent que les noms des membres des comités et non par exemple les noms des villages et autres symboles villageois !
<i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016 signée de la main du Gérant Statutaire</i>			« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ».

2. B.8. INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE BOIS, ITB - 06/II – Secteur Bangelema Mongandjo

Références	Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession Forestière n°006 / II, ITB, Bangelema Mongandjo N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°002/CAB/MIN/AFF-EF/03 du 18 janvier 2005 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 08 Avril 2011 N° contrat de concession forestière : 06/II du 04 août 2011 Date de signature de l'avenant n°1 : 27 août 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 263500\$		
Chronogramme prévisionnel	Le plan de gestion prévoit une mise en exploitation pendant la période de 2012-2015. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci n'a pas encore débuté. L'année 1 du chronogramme correspondra à la 1 ^{ère} année d'exploitation.		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées	Observations / informations supplémentaires
	-réhabilitation tronçon de 30 km (boggobgo- banyungu) -réfection centre de santé à (bahanga et boggobgo) -réfection deux écoles de 6 classes à luki -réfection de deux écoles de 6 classes (boggala et bobomala) -aménagement 6 puits d'eau (bolima,bodjonga,boggala,banyungu,bobamea,bolela) -acquisition 3 décortiqueuses (bokangela,banyungu,adjobo) -acquisition 750 tôles (ngoyi , fimbo,adjobo)		
Commentaires des membres de la cellule	Il relève des entretiens que les membres de la cellule en mission au chef-lieu de secteur que depuis la signature de la clause sociale, ITB n'a jamais débuter l'exploitation à Basoko, malgré sa promesse de venir commencé l'exploitation dans les 18 mois suivant cette signature. Pour la communauté locale si ITB fait face à des contraintes d'exploitation qui ne permettent plus l'exploitation, il est souhaitable qu'elle renonce à cette concession. Pour votre information, l'avenant a été signé 26 août 2013 ; le CLG et le CLS ont été installé le 18 janvier 2013.		
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport	<i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise par rapport à l'accord concernant le contrat 06/II.</i>		

II.C.PROVINCE DE L'EQUATEUR

2. C.I. Industrie de Transformation de Bois, ITB- 013/II

Références	<p>Source : Avenant n°1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n° 013/II, signé le 19 août 2013/ territoire de Bikoro</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°001/CAB/MIN/AFF-ET/04 du 18 janvier 2005</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 05 avril 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 013/II du 12 Août 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 19/08/2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 189 251\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le contrat de concession forestière n°013/II a un plan de gestion qui définit une période d'exploitation de 2011 à 2014. Le présent avenant ainsi que la clause initiale signée le 05 avril 2011 présentent des calendriers prévisionnels basés sur cette période d'exploitation. L'année 1 des chronogrammes prévisionnels correspond à la première année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion.</p> <p>⇒ 2011 à 2014</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (en juillet 2016)	Observations / informations supplémentaires
Mpombo I	<p>Construction centre de santé de 48m²</p> <p>Bâtiment de 8 m x 6 m en briques cuites comprenant 1 salle pour labo, 1 salle de consultation ,1 salle d'hospitalisation, 1 salle de soins.</p> <p>*pavé et plafonné</p> <p>*Couvert en tôles de 3 m</p> <p>*Equipé de 2 bureaux, 4 chaises et 3 tables (Trim.3/an4 ; 5300.10\$)</p>	Rien n'est encore fait	 <p>Lieu prévu pour la construction du CS</p>
	Acquisition de 12 vélos au bénéfice des ayants droits coutumiers	Rien n'est encore livré	

	Fourniture en tôles BG 32 et tôlage pour la construction de 40 maisons	11 maisons ont été couvertes en tôles BG 34 (sur décision du CLG) mais des tôles ont été fournies pour couvrir les 40 maisons prévues		
	Equipement du centre de santé <i>(Trim.3/an4 ; 1859\$)</i>	Rien n'est encore fourni		
Itipo	Réfection partielle de la salle d'opération du centre de santé et acquisition du matériel d'écographie <i>(Trim.1 – T2/an3 ; 4000\$)</i>	Rien n'est encore fait		
	Acquisition d'une décortiqueuse à riz <i>(Trim2 & 3 / an 3 ; 7000\$)</i>	Rien n'est encore fait		
Besefe	Réfection école de 6 classes de 288 m ² avec bureau *deux Bâtiments de 24 m x 6 m en briques cuites *couvert en tôles galvanisées *7 portes et 32 fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 144 bancs • 7 tables • 9 chaises • 6 tableaux • 1 étagère simple + un bureau de 6m x 5m avec salle des profs.	Il y a la présence d'un bâtiment de 264 m ² (44m x 6 m) en briques adobes couvert en tôles, sans fenêtres telles que prévues, aucune porte n'est posée, aucun équipement n'est encore fourni (bancs, tables, tableaux ou étagère)		Selon les communautés de Befese, l'exploitation dans la concession ITB est assurée par une société qui change d'appellation, tantôt c'est SEBA, tantôt c'est MEDRIL ou encore FK. Toutefois c'est SEBA qui a tôle l'école. !

	(Trim.3/an3 – Trim.3/an4 ; 34096\$)		<u>Observations de l'Entreprise :</u> La société ITB Sarl a signé en date du 23 septembre 2013 avec les Etablissements « Faranhaz Kokobile », en sigle FK, une convention pour l'exploitation de ses concessions en province de l'Equateur, laquelle convention a pris officiellement fin le 23 septembre 2015
Besefe	Acquisition de 12 vélos au bénéfice des ayants droits coutumiers	Rien n'est encore livré	
	Fourniture en tôles BG 32 et tôleage pour la construction de 60 maisons (Trim.1/an 1 – Trim.1/an3 ; 650\$ / maison)	18 maisons ont été couvertes en tôles BG 34 (sur décision du CLG)	 
	Acquisition d'une tronçonneuse (Trim.3/an3 ; 1949\$ / tronçonneuse)	Rien n'est encore livré	<u>Observations de l'Entreprise :</u> En son temps, notre partenaire Faranhaz Kokobile (FK), sous pression du comité local de gestion de Besefe, aux fins de continuer l'exploitation, a dû payer en liquide à ce dernier des redevances. Quid de leurs affectations.
Manga	Réfection partielle d'une école de 6 classes avec bureau * Fourniture 30 bancs et 2 tableaux (Trim.3/an4 ; 640\$)	Présence d'un bâtiment tôle par ITB avec fourniture de 2 tableaux et 30 bancs (EP Maman Nkaha) Ici également, c'est SEBA qui exploite en lieu et place d'ITB	 
	Acquisition de 12 vélos au bénéfice des ayants droits coutumiers	12 vélos ont acquises par les ayants droits	

	<p>(Trim.3&4/an 4 ; 120\$ / vélo)</p> <p>Fourniture en tôles BG 32 et tôleage pour la construction des maisons (Trim.1/an 1 – Trim.1/an3 ; 650\$ / maison)</p>	<p>1250 tôles ont été fournies par ITB pour tôler 25 maisons en raison de 50 tôles par maison. ITB a assuré le tôleage de toutes ces maisons. Ici également, c'est SEBA qui exploite.</p>	
	<p>Acquisition d'une tronçonneuse (Trim.3/an3 ; 1949\$ / tronçonneuse)</p>	Pas encore fournie	
Mpenda	<p>Acquisition de 6 vélos au bénéfice des ayants droits coutumiers (Trim.3&4/an 4 ; 120\$ / vélo)</p>	Rien n'est encore livré	La forêt de Mpenda n'est pas encore exploitée
	<p>Fourniture en tôles BG 32 et tôleage pour la construction des maisons (Trim.1/an 1 – T1/an3 ; 650\$ / maison)</p>	Rien n'est encore livré	
Boonde	<p>Acquisition de 6 vélos au bénéfice des ayants droits coutumiers (Trim.3&4/an 4 ; 120\$ / vélo)</p>	Rien n'est encore livré	La forêt de Boonde n'est pas encore exploitée
	<p>Fourniture en tôles BG 32 et tôleage pour la construction des maisons (Trim.1/an 1 – T1/an3 ; 650\$ / maison)</p>	Rien n'est encore livré	
Butela	<p>Acquisition de 1 vélo au bénéfice des ayants droits coutumiers (Trim.3&4/an 4 ; 120\$ / vélo)</p>	Rien n'est encore livré	
	<p>Acquisition d'une décortiqueuse à riz (Trim.2 & 3 / an 3 ; 7000\$)</p>	Rien n'est encore livré	
Commentaires des membres de la cellule		Les activités d'exploitation sont aux arrêts	

<p><i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : DG/DM/11/026/2016 du 06 septembre 2016</i></p>	<p><i>La société ITB Sarl a signé en date du 23 septembre 2013 avec les Etablissements « Faranhaz Kokobile », en sigle FK, une convention pour l'exploitation de ses concessions en province de l'Equateur , laquelle convention a pris officiellement fin le 23 septembre 2015. Toutefois les opérations d'évacuation des bois abattus par les FK continuent encore à ce jour. Donc aucune autre société n'exploite sous le nom d'ITB dans la province de l'Equateur, quand bien même elle s'appellerait « société SEBA ».</i></p> <p><i>Comme dans la province de Mai-Ndombe, la société ITB Sarl a partiellement arrêté ses activités dans le chantier de Bikoro et Bikoro extension dans la province de l'Equateur depuis le 23 septembre 2015.</i></p>
--	---

2. C.2. MEGA BOIS -017/II

Références	<p>Source : Avenant n° 2 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°017/II, signé le 02/01/2014, Territoire de Bolomba</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°088/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 31 mai 2003</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 15 août 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 017 / II du 24 octobre 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 02 janvier 2014</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 135 070\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le contrat de concession forestière n°017/II a un plan de gestion qui définit une période d'exploitation de 2014 à 2017. Le présent avenant présente des calendriers prévisionnels basés sur cette période d'exploitation. L'année 1 du chronogramme prévisionnel correspond à la première année indiquée dans la période de mise en œuvre du plan de gestion</p> <p>⇒ 2014 à 2017</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en juillet 2016)	Observations / informations supplémentaires
Djoa	Construction d'un pont léger de 6 m de portée <i>(Trim.1& Trim.2/ani)</i>	Pont non repéré	La localisation de ce pont devra être bien localisée car la communauté n'arrive pas à localiser ce pont dans et autour de la localité Djoa
Djoa	<p>Réfection d'une école primaire de six salles de classes de 324 m² de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> *₂ Bâtiments de 24 m x 6 m en briques cuites : *Pavé en ciment *Couvert en tôles galvanisées BG 28 *7 portes en bois panneaux et 35 fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 120 bancs • 6 chaises • 6 tableaux • 6 tables 	<p>Les travaux de réfection, n'ont pas encore commencé à EP DJOA, école conventionnée ECC</p>	<p>Vue de l'école à la clôture de l'année scolaire 2015/2016</p> 

	+ un bureau de 9m x 4m avec salle des profs. (Trim.2/an3 - Trim.3/an4 ; 33278\$)		 N 00° 02'06.11" E 019° 17' 39.8"	
Djoa	Construction du centre de santé : Bâtiment de 18 m x 9 m en briques cuites comprenant un laboratoire, un bloc opératoire, une salle d'hospitalisation, d'une salle d'observation, d'une salle d'accouchement, d'une pharmacie, d'une salle de réception & de consultation, d'une salle des soins. *pavé en ciment *Couvert en tôles BG 28 *13 portes en bois panneaux et 12 fenêtres en bois posés *Equipé de : 3 bancs de réception 15 chaises 1 tableau 15 tables *fosse à placenta, toilette et incinérateur (Trim.2-Trim.4/an1 ; 17150\$)	Rien n'est encore fait.	Vue du centre grâce à l'appui de MSF et du député national de Bolomba : N 00° 02' 05.9" / S 019° 17' 09.2"  	Appui MSF
Djoa	Equipements du centre de	Rien n'est encore fourni par la société		Don du député national, élu de Bolomba

	santé (T4/an1 & T1/an2 ; 4500\$)		
Djoa	Construction d'un centre culturel de 60m ² : *Bâtiment de 10 m x 6 m en briques cuites avec plafond *couvert en tôles galvanisées de 3m *pavé en ciment *portes et fenêtres en bois posés *avec équipement solaire complet (panneaux, batteries, convertisseurs), TV et antenne canal sat *Equipé de : 3 bureaux, 50 chaises, 4 étagères et 4 tables. (Trim.3/an4 ; 5339\$)	Rien n'est encore fait.	Le terrain prévu pour accueillir ce centre est transformé en terrain de football  N 00° 02' 08.9" E 019° 17' 06.5"
Djoa	Acquisition d'une phonie multi fréquence (Trim.4/ an4 ; 3400\$)	La phonie n'est pas encore acquise par la communauté	
<hr/>			
Axe routier Loanga et Bolima	Construction d'un pont lourd de 8 m de portée avec semelle de fondation en béton, Culée en maçonnerie de moellons et tablier en bois. (To - T1/an1)	Pont non encore construit	Etat actuel du tronçon routier Loanga - Bolima 
Lokofa	Réfection d'une école primaire	Quelques tôles, 3 kg de clous de tôles	Vue de l'école à la clôture de l'année scolaire 2015/2016

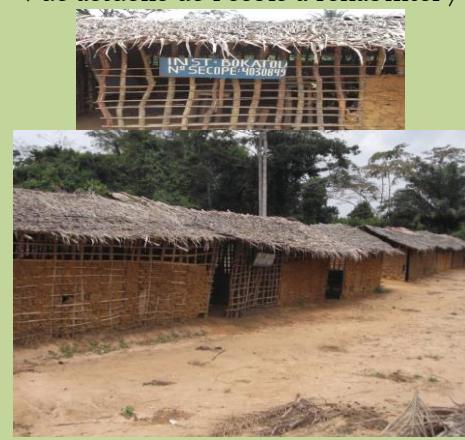
	<p>de six salles de classes de 324 m² de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> *₂ Bâtiments de 24 m x 6 m en briques cuites : *Pavé en ciment *Couvert en tôles galvanisées BG 28 *7 portes en bois panneaux et 35 fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 120 bancs • 6 chaises • 6 tableaux • 6 tables + un bureau de 9m x 4m avec salle des profs. <p>(Trim.1/an2- Trim.2/an3 ; 33278\$)</p>	<p>ont été fournis et 62 000 briques adobes ont été fabriqués pour la réfection de l'EP Lokofa, mais elles sont toutes abimées par les pluies.</p> 	   <p>N 00° 08' 23.2" E 00° 24' 15.5"</p>
Commentaires des membres de la cellule		Les communautés locales sont tellement mécontentes à tel point qu'elle demande au gouvernement de rompre le contrat qui le lie à MEGA BOIS. Parce que toutes les réalisations prévues au cours de deux premières années et au cours du 1 ^{er} semestre 2016 n'ont jamais connu un début de commencement.	
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport		La correspondance réservée à MEGA BOIS n'a jamais été transmise. Pour cause, l'Entreprise n'est pas repérable à l'adresse reprise dans le contrat de concession signé avec le Ministère en charge des forêts.	

2. C.3. BAKRI BOIS CORPORATION, BBC sprl-04/II

(SOEXFORCO)-

Références	<p>Source : Avenant n° 01 à l'Accord constituant la Clause Sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière n° 04/II, signé le 12 juillet 2013 / Territoire d'Ingende</p> <p>N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n° 045/CAB/MIN/ECN-EF/04 du 23/II/2004</p> <p>Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 06 avril 2011</p> <p>N° contrat de concession forestière : 04/II du 04 août 2011</p> <p>Date de signature de l'avenant n°1 : 12 juillet 2013</p> <p>Montant prévisionnel du fonds de développement : 268 996\$</p>		
Chronogramme prévisionnel	<p>Le plan de gestion du titre 04/II prévoit une mise en exploitation pendant la période allant de 2011 à 2014. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci a été stoppée de juillet 2012 à juillet 2013, date de reprise effective. L'avenant aux clauses sociales prend en compte ce décalage dans l'annexe présentant le chronogramme de réalisations (les projets communautaires basé sur la disponibilité de la trésorerie issues des redevances prévisionnelles. Les réalisations financées sur l'avance de 10% du montant des travaux sont incorporées dans le TO du chronogramme, les réalisations financées sur la base des prévisions de production pour les 2 premiers trimestres sont indiquées en T1 et T2, la reprise d'activité reprend en T3.</p> <p>⇒ 2013 – 2016</p>		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en juillet 2016)	Observations / informations supplémentaires
Boïmbo	<p>Réfection d'un centre de santé de 48m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiment de 8 m x 6 m en briques cuites *pavé et plafonné *Couvert en tôles de 3 m *Equipé de 2 bureaux, 4 chaises et 3 tables. <p>(Trim.2/an4 ; 3500\$)</p>	<p>Rien n'est encore entrepris</p>	  <p>Vue actuel du centre de sante de Boïmbo (lit d'accouchement et bâtiment du centre)</p>

	<p>Réfection d'une école de 6 classes de 288 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Bâtiment de 38 m x 6 m en briques cuites * pavé et crépis en ciment *plafond en contreplaqué de 4 mm *portes et fenêtres en bois *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 120 bancs • 12 tables • 12 chaises • 8 tableaux <p>(Trim.3/an 2 -Trim2/an 3 ; 34096\$)</p>	Rien n'est encore entrepris	 <p>Vue actuelle de l'école (Inst. Lileko)</p>
	<p>Acquisition des équipements du centre de santé de CS Boïmbo</p> <p>(Trim2-Trim3/an 4 ; 7128\$)</p>	1 tensiomètre ordinaire et quelques médicaments ont été fournis	 <p>Vue de la pharmacie du Cs de Boïmbo</p>
llanga	<p>Réfection d'un centre de santé de 48m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiment de 8 m x 6 m en briques cuites *pavé et plafonné *Couvert en tôles de 3 m *Equipé de 2 bureaux, 4 chaises et 3 tables. <p>(Trim.2/an4 ; 3500\$)</p>	Rien n'est encore entrepris	

	<p>Acquisition des équipements du centre de santé de CS Ilanga (Trim.2-Trim.3/an 4)</p>	<p>1 tensiomètre ordinaire et 1 groupe électrogène 5 KV de marque tiger ont été fournis et confiés au contre de santé de référence de Bokatola (décision de la CL)</p>	
Bokatola	<p>Réfection d'une école de 6 classes de 288 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Bâtiment de 38 m x 6 m en briques cuites * pavé et crépis en ciment *plafond en contreplaqué de 4 mm *portes et fenêtres en bois *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 120 bancs • 12 tables • 12 chaises • 8 tableaux <p>(Trim.2/an3 - Trim.2/an 4 ; 34096\$)</p>	<p>Rien n'est encore entrepris</p>	<p>Vue actuelle de l'école à réhabiliter /</p> 
<p><i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport</i></p>		<p><i>La correspondance réservée à BAKRI BOIS n'a jamais été transmise. Pour cause, l'Entreprise n'est pas repérable à l'adresse reprise dans le contrat de concession signé avec le Ministère en charge des forêts.</i></p>	

2. C.4. Société Forestière et des Matières ligneuses Africaines, en sigle SOFORMA - 015/II

Références	Source : Avenant n° 1 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière n°015/II, signé le 12 juillet 2013 / Groupement MPAMA, Territoire de Lukolela N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°005/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 25 mars 2003 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 08 Avril 2011 N° contrat de concession forestière : 015 / II du 04 août 2011 Date de signature de l'avenant n°1 : 12 juillet 2013 Montant prévisionnel du fonds de développement : 437 150\$		
Chronogramme prévisionnel	Un plan de gestion décrit les quatre premières assiettes annuelles de coupe , la réalisation des activités de protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité ainsi que les investissements et des activités qui seront entreprises pendant les quatre premières années du contrat de concession correspondant à la préparation du Plan d'aménagement (2010 – 2013)		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observées (jusqu'en juillet 2016)	Observations / informations supplémentaires
Bobeta	<p>Réfection de succursales de trois salles avec toilettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiments de 24 m x 6 m en briques cuites : *Pavé et crépis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m *portes et fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 72 bancs • 3 chaises • 3 tableaux + un bureau de 6m x 5m avec salle des profs <p>(Trim.3/an4 – Trim.1/an5 ; 18 104,22\$)</p>	<p>Les travaux de construction n'ont pas encore débuté, bien que SOFORMA ait permis de fabriquer quelques briques adobes, et rassembler un peu de sable et de moellons.</p>	 <p><u>Observations de l'Entreprise :</u> Les travaux ont débuté avec la production des briques qui sont en cours de fabrication par la communauté. L'argent pour finir les briques a été donné en 2015 suite à une demande des communautés formulée en 2015. Les presses à briques ont été livrées. Le sable et les moellons sont rassemblés. Le bon de commande pour la partie matérielle est en cours</p>

			d'achat (ciment, bois, planche, clous ... etc).
Mbongi	<p>Réfection de succursales de trois salles avec toilettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiments de 24 m x 6 m en briques cuites : *Pavé et crépis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m *portes et fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 72 bancs • 3 chaises • 3 tableaux <p>+ un bureau de 6m x 5m avec salle des profs.</p> <p>(Trim.3&4/an5 ; 18 104,22\$)</p>	<p>Les travaux de construction n'ont pas encore débuté, bien que SOFORMA ait permis de fabriquer quelques briques adobes, et rassembler un peu de sable , caillasses et moellons.</p>	 <p><u>Observations de l'Entreprise :</u> Les travaux ont débuté avec la production des briques qui sont en cours de fabrication par la communauté. L'argent pour finir les briques a été donné en 2015 suite à une demande des communautés formulée en 2015. Les presses à briques ont été livrées. Le sable et les moellons sont rassemblés. Le bon de commande pour la partie matérielle est en cours d'achat (ciment, bois, planche, clous ... etc).</p>
Bondia	<p>Réfection d'une école primaire de six salles de classes avec bureau et toilettes, de 288 m² de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiments de 48 m x 6 m en briques cuites : *Pavé et crépis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées 	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore</p>	 <p>Vue de l'école construite par la communauté</p>

	<p>de 3 m</p> <p>*portes et fenêtres en bois posés</p> <p>*équipes de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 144 bancs • 6 chaises • 6 tableaux <p>+ un bureau de 6m x 5m avec salle des profs.</p> <p>+toilette</p> <p>(Trim.3/an2 - Trim.1/an3 ; 36208\$)</p>	débuté	<p><u>Observations del'Entreprise :</u></p> <p>Les travaux de réfection ont débuté avec le terrassement qui est terminé. Les communautés ont envoyé une demande de fond qui est en cours de traitement à l'entreprise. Le bon de commande pour la partie matériel est en cours d'achat (ciment, bois, planche, clous ... etc).</p>
Bondia	<p>Réfection du centre de santé :</p> <p>*Bâtiment de 147 m² en briques cuites</p> <p>*Pavé et crépis en ciment</p> <p>*plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m</p> <p>*portes et fenêtres en bois posés</p> <p>(Trim.1/an1 ; 36150\$)</p>	<p>Le bâtiment a été construit depuis 2012, mais 5 chambres ne sont pas encore pavées.</p>	 <p><u>Observations del'Entreprise :</u></p> <p>Bâtiment fini en 2014</p>
Ndongo Bokoko	<p>Réfection d'une école primaire de six salles de classes avec bureau et toilettes, de 288 m² de surface :</p> <p>*Bâtiments de 48 m x 6 m en briques cuites :</p> <p>*Pavé et crépis en ciment</p> <p>*plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m</p> <p>*portes et fenêtres en bois posés</p> <p>*équipes de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 144 bancs • 6 chaises • 6 tableaux <p>+ un bureau de 6m x 5m avec salle des profs.</p> <p>+toilette</p> <p>(Trim.1-3 /an3 ; 36208\$)</p>	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté</p>	 <p>Vue actuelle de l'école</p> <p><u>Observations del'Entreprise :</u></p> <p>Les communautés préfèrent que les travaux en cours soient terminés pour avancer avec ce projet</p>

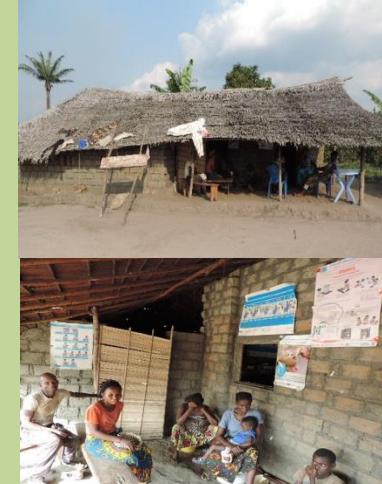
Ndongo Bokoko	<p>Réfection du centre de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiment de 147 m² en briques cuites *Pavé et crépis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m *portes et fenêtres en bois posés. <p>(Trim.2/an1 - Trim.1/an2 ; 36150\$)</p>	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté , bien que SOFORMA ait permis de rassembler un peu de sable, caillasse et moellons.</p>	
Mpulu	<p>Réfection d'une école primaire de six salles de classes avec bureau et toilettes, de 288 m² de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiments de 48 m x 6 m en briques cuites : *Pavé et crépis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m *portes et fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 144 bancs • 6 chaises • 6 tableaux + un bureau de 6m x 5m avec salle des profs. +toilette <p>(Trim.3/an3 - Trim.2/an4 ; 36208\$)</p>	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté</p>	  <p>Vue actuelle de l'école</p> <p>Observations del'Entreprise :</p> <p>Les communautés préfèrent que les travaux en cours soient terminés pour avancer avec ce projet</p>

CLG	Acquisition de 10 chariots <i>(Trim.1/an2 ; 1800\$)</i>	5 chariots ont été fournis depuis juin 2013	
	<u>Observations de l'Entreprise :</u> Les 10 chariots ont été livrées		
	Acquisition de 10 presses à briques <i>(Trim.1 & 2 /an2 ; 3500\$)</i>	3 presses à briques ont été fournies depuis juin 2013	
		<u>Observations de l'Entreprise :</u> Les 10 presses à briques ont été livrées	
Acquisition de 10 brouettes <i>(Trim.2/an2 ; 650\$)</i>		5 brouettes ont été fournies depuis juin 2013	
		<u>Observations de l'Entreprise :</u> Les 10 brouettes ont été livrées	
Commentaires des membres de la cellule		<p>Les équipes déployées sur le terrain n'ont pas pu visiter les localités Bonginda, Mpoma et Botika pour inaccessibilité par moto des tronçons routiers impraticables qui mènent vers des localités. Toutefois d'après les déclarations des membres du CJG, les travaux prévus dans ces trois villages n'ont pas encore débutés comme ailleurs.</p> <p>Selon l'infirmier titulaire du poste de Santé de Bondia, SOFORMA a fourni à ce poste : 1 table d'accouplement métallique, 2 tables métallique de laboratoire , 3 tabourets tournants , 2 paravents , 3 lits d'observation simple , 3 lits d'hospitalisation avec</p>	

	<p>trempette , 9 matelas , 1 brancard ou civière en aluminium ,4 tables en bois local , 10 chaises en bois , 2 banquette et 3 bancs avec siège.</p>
<p><i>Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport par la correspondance N/Réf. : 249 / BDG / JAMT / EKM / 2016 du 19 août 2016</i></p>	<p>En Equateur, les communautés exigent que les infrastructures soient réalisées par elles-mêmes. Le rôle de l'entreprise est de fournir les matériels et les fonds suivants les demandes. Ces demandes sont traitées en fonction des possibilités du fonds de développement lui-même alimenté en fonction des volumes exploités et de la validation des déclarations trimestrielles. Il y a actuellement un solde positif disponible de 68 646 \$US. Les communautés connaissent ce montant et l'utilisent à leur manière en fonction des nécessités et des étapes d'avancement des travaux. Concernant le centre de santé, les communautés sont très heureuses de la qualité de la réalisation d'autant plus que le matériel (tables, lits, chaises, matelas ...) ont été livrés pour rendre opérationnelle centre. Le matériel restant à pourvoir n'a pas encore été demandé par la communauté. L'entreprise reste attentive aux demandes des communautés et rappelle à la communauté sa confiance et son assurance pour la mise en œuvre de la clause sociale.</p> <p>« La visite des concessions de la Sodefor a donné le résultat suivant. Le constat est le suivant. On remarque que le Groupe SODEFOR / FORABOLA / SOFORMA a une grande partie des réalisations sociales de ses clauses qui est achevée ou très avancée. Mais pour une autre partie on remarque qu'il y a néanmoins 2 vitesses avec des situations où le calendrier ne coïncide pas exactement avec la prévision. Selon les éléments qui nous sont parvenus, dans de nombreux cas, il s'agit d'un manque de volonté des communautés à bien gérer le matériel et les fonds qui leur sont remis, et aussi un manque de volonté à collaborer raisonnablement pour respecter les détails de construction de leurs propres infrastructures alors qu'ils ont les moyens mis à leur disposition. Cette situation ne peut pas mettre en cause l'exploitant dans la mesure où l'exécution de la clause ne lui permet pas d'effectuer les travaux à la place de la communauté, mais essentiellement à lui fournir les matériaux et les fonds nécessaires à la réalisation des projets et activités de la clause ». </p>

2. C.5. SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL DU BOIS, SCIBOIS - 020/11

Références	Source : Avenant n°01 à l'accord constituant la clause sociale du cahier des charges, avenant signé à Ngombe le 20 mars 2014 N° de la Garantie d'approvisionnement : GA n°093/CAB/MIN/AFF-ET/03 du 03 juin 2003 Date de signature de l'accord constituant la clause sociale : 02 septembre 2011 N° contrat de concession forestière : 020/11 du 24 octobre 2011 Date de signature de l'avenant n°1 : 20 mars 2014 Montant prévisionnel du fonds de développement : 359 475\$		
Chronogramme prévisionnel	Le contrat de concession forestière n°20/11 a un plan de gestion validé qui définit une période d'exploitation de 2012 à 2015. Pour des raisons liées aux contraintes de l'exploitation, celle-ci va débuter en 2014. L'année 1 du chronogramme correspond à la 1 ^{ère} année d'exploitation. ⇒ 2014-2017		
Localités	Réalisations prévues	Situations / faits observés (jusqu'en juillet 2016)	Observations / informations supplémentaires
Irebu	Construction d'une école primaire de 6 classes de 336 m ² : *Bâtiment 56 m x 6 m plafonné, crépis, pavé et couvert en tôles de 3 m + bureau de 11 m x 4 m + toilette avec deux chambres *équipement fourni : -120 bancs -7 tables -7 tableaux (Trim.3/an1 - Trim.1/an2 ; 33278\$)	Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté	
Ngombe Nsange	Construction d'une école primaire de 6 classes de 336 m ² : *Bâtiment 56 m x 6 m plafonné, crépis, pavé et couvert en tôles de 3 m + bureau de 11 m x 4 m + toilette avec deux chambres	Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté	

	<p>*équipement fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> -120 bancs -7 tables -7 tableaux <p>(Trim.2&3/an4 ; 33278\$)</p>		
Ngombe	<p>Construction d'une école primaire de 6 classes de 336 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiment 56 m x 6 m plafonné, crépis, pavé et couvert en tôles de 3 m + bureau de 11 m x 4 m + toilette avec deux chambres <p>*équipement fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> -120 bancs -7 tables -7 tableaux <p>(To - Trim.1/ani ; 33278\$)</p>	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté</p>	
Botunu	<p>Construction d'un centre de santé de 162 m²:</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiment de 18 m x 9m plafonné, crépis, pavé et couvert en tôles de 3 m comprenant : - une salle de réception, -une salle d'hospitalisation, -une pharmacie, -une salle d'observation, -une salle de laboratoire, -un bloc opératoire -une salle de soins -une salle de consultation -une salle d'accouchement <p>*Equipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des toilettes, incinérateur et fosse à placenta <p>(Trim.1&2/ani ; 36 282\$)</p>	<p>Les travaux de réfection n'ont pas encore débuté</p>	 <p>Vue actuelle du centre</p>

Maila	<p>Réfection d'une école primaire de six salles de classes avec bureau et toilettes, de 288 m² de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Bâtiments de 48 m x 6 m en briques cuites : *Pavé et crêpis en ciment *plafonné et couvert en tôles galvanisées de 3 m *portes et fenêtres en bois posés *équipes de <ul style="list-style-type: none"> • 144 bancs • 6 chaises • 6 tableaux + un bureau de 6m x 5m avec salle des profs. +toilette <p>(Trim.4/an 2 au Trim.2/an 3 ; 33 276\$)</p>	<p>Le bâtiment a été réfectionné depuis 2015, mais pas encore plafonné et toilette en cours de finalisation.</p>	  
Commentaires des membres de la cellule		<p>Réalisations non suivies parce que prévues en 2^{ème} trimestre 2016 (année 3 du chrono) et en 2017 (année 4 du chrono) :</p> <ul style="list-style-type: none"> *réhabilitation tronçon de 13 km reliant Ifanga et Irebu : prévu en Trim 3 et 4 de l'année 3 et au trim 1 de l'année 4 ; * réhabilitation tronçon de 6 km reliant Mbonga et Bosongo : prévu en Trim 1 et 2 de l'année 4 ; *réfection Ecole Ngombe Nsange : prévue au Trim 2 et 3 de l'année 4 ; *construction bâtiment administratif Gombe : prévue au trim. 3 & 4 de l'année 4 ; * Aménagement terrain de football : prévu en T4 Année 4 	
Commentaires de l'entreprise après avoir pris connaissance de ce rapport		<p><i>La direction du projet n'a pas encore reçu les commentaires de l'entreprise.</i></p>	

III. Principaux constats

Il sied de rappeler que les 21 missions réalisées par les cellules locales de surveillance dans leurs zones d'intervention spécifiques dans les provinces de l'Equateur, Mai-Ndombe et Tshopo n'ont porté que sur 22 accords constituant les clauses des cahiers des charges de 19 contrats de concessions forestières dont les premiers blocs quadriennaux couvrent dans l'ensemble 26 accords des clauses sociales.

En outre, de ces 22 accords suivis, 20 ont fait l'objet d'avenants visant à améliorer quelques projets retenus dans les clauses initiales, et, ces avenants sont fonctions des évaluations objectives des ressources sur base desquelles sont calculés les fonds de développement. Dans la plupart des cas, ces avenants ont été négociés entre les entreprises et quelques membres des CLG et CLS avec la facilitation des sociologues commis à ces missions, puis des réunions dites de redevabilité ont été organisées pour expliquer les raisons et les modifications apportées. Selon les entreprises du secteur forestier, la majorité de ces avenants résultent d'une initiative de la Mission de facilitation des clauses sociales.

Aussi dans la majorité des cas, les ONG qui ont été acceptées comme « observateurs » dans les différents comités locaux de gestion n'ont jamais été associées à la signature de différents avenants aux accords constituant les clauses sociales signées.

Des observations et entretiens que les membres de différentes cellules en mission de terrain ont eu avec les membres des communautés rencontrées, il se dégage également ce qui suit:

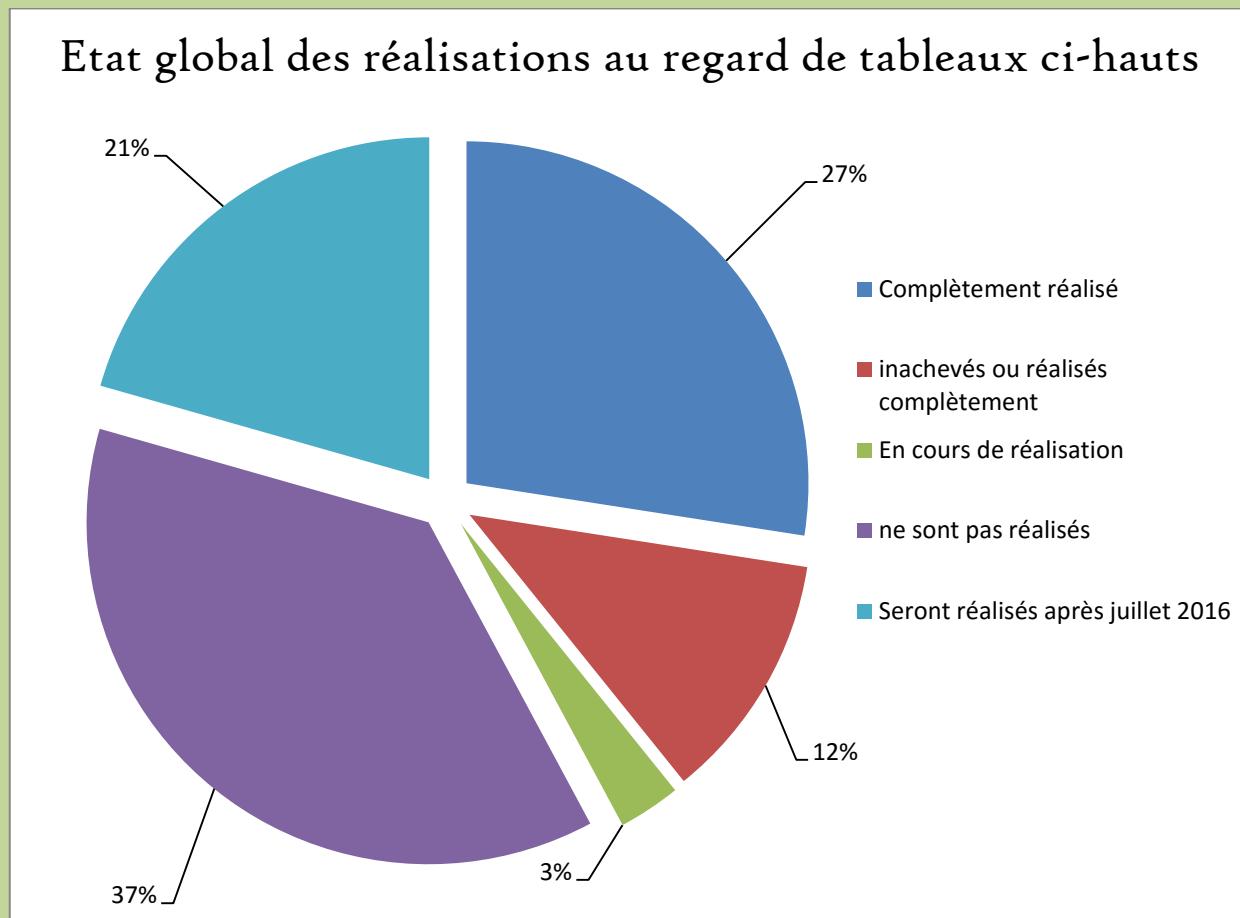
1. *Principales réalisations retenues dans les 22 clauses sociales suivies :*

N°	Nature des microprojets pour toutes les clauses suivies	Nombre par rapport à l'ensemble des clauses suivies	Pourcentage par rapport à l'ensemble des clauses suivies	microprojet dont réalisation complément achevée	microprojet dont réalisation inachevée ou partielle (hors délai)	microprojet dont réalisation en cours	Projet non encore réalisé	microprojet dont réalisation prévue après le 31 juillet 2016
1	réfection / construction bâtiment scolaire + bureau	50	22,94%	2 soit 4%	14 soit 28%	6 soit 12%	19 soit 38%	9 soit 18%
2	réfection partielle bâtiment scolaire	5	2,29%	5 soit 100%	0	0	0	0
3	réfection / construction centre de santé	28	12,84%	2 soit 7,14%	7 soit 25%	1 soit 3,57%	12 soit 42,86%	6 soit 21,43%
4	réfection partielle centre de santé	2	0,92%	1 soit 50%	0	0	1 soit 50%	0
5	équipement centre de santé en matériels	23	10,55%	4 soit 13,39%	0	0	16 soit 69,56%	3 soit 13,04%
6	aménagement source ou puits d'eau	21	9,63%	4 soit 19,04%	0	0	7 soit 33,33%	10 soit 47,62%
7	acquisition moto ou vélo	12	5,50%	5 soit 41,67%	0	0	7 soit 58,33%	0
8	acquisition décortiqueuse à riz	8	3,67%	3 soit 37,5%	0	0	2 soit 25%	3 soit 37,5%
9	acquisition tôles	12	5,50%	6 soit 50%	1 soit 8,33%	0	2 soit 16,67%	3 soit 25%
10	construction bureau à usage administratif (secteur, groupement, CLG)	5	2,29%	2 soit 40%	2 soit 40%	0	0	1 soit 20%
11	construction salle de fête, de loisir ou culturel	4	1,83%	0	0	0	3 soit 75%	1 soit 25%
12	acquisition antenne parabolique et TV	4	1,83%	3 soit 75%	0	0	0	1 soit 25%
13	acquisition chariot ou brouettes	4	1,83%	4 soit 100%	0	0	0	0
14	acquisition moulin à manioc	4	1,83%	4 soit 100%	0	0	0	0
15	acquisition groupe électrogène	4	1,83%	4 soit 100%	0	0	0	0
16	construction pont	3	1,38%	0	0	0	3 soit 100%	0

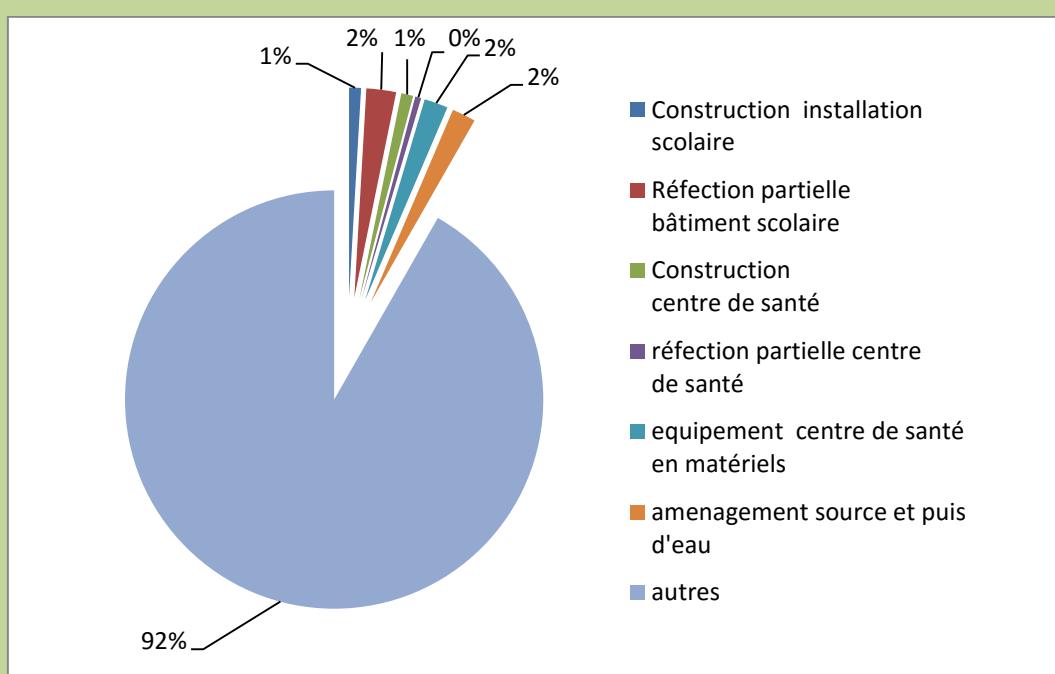
17	aménagement terrain de football	3	1,38%	1 soit 33,33%	o	o	1 soit 33, 33%	1 soit 33,33%
18	acquisition phonie	3	1,38%	2 soit 66,66%	o	o	o	1 soit 33,33%
19	acquisition presse à briques	3	1,38%	2 soit 66,66%	o	o	1 soit 33,33%	o
20	acquisition coque et moteur hors-bord	2	0,92%	2 soit 100%	o	o	o	o
21	réhabilitation tronçon route	4	1,83%	o	o	o	2 soit 50%	2 soit 50%
22	construction marché	2	0,92%	o	1 soit 50%	o	o	1 soit 50%
23	construction dépôt villageois	2	0,92%	o	1 soit 50%	o	1 soit 50%	o
24	aménagement terrain pour construction diverse	2	0,92%	1 soit 50%	o	o	1 soit 50%	o
25	acquisition tronçonneuse	2	0,92%	o	o	o	1 soit 50%	1 soit 50%
26	construction maison de passage	1	0,46%	o	o	o	1 soit 100%	o
27	construction toilettes publiques	1	0,46%	o	o	o	o	1 soit 100%
28	acquisition appareil photo	1	0,46%	1 soit 100%	o	o	o	o
29	acquisition mégaphone	1	0,46%	o	o	o	o	1 soit 100%
30	acquisition poste à souder	1	0,46%	1 soit 100%	o	o	o	o
31	appui élevage communautaire gros bétail	1	0,46%	1 soit 100%	o	o	o	o
32	Total	218	100,0	60 soit 27,52%	26 soit 11,93%	7 soit 3,21%	80 soit 36,70%	45 soit 20,64%

Il se dégage du tableau ci-dessous que de tous les microprojets retenus dans les 22 clauses suivies par les cellules,

Aperçu graphique des principales réalisations

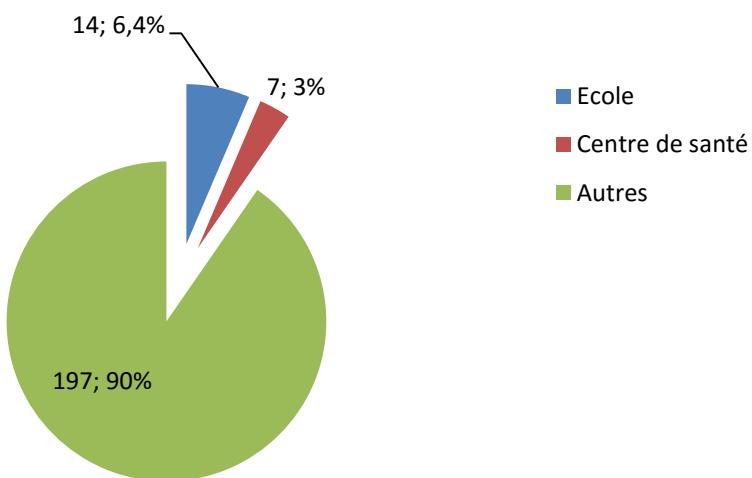


Etat global des infrastructures socio-économiques réalisées à 100%

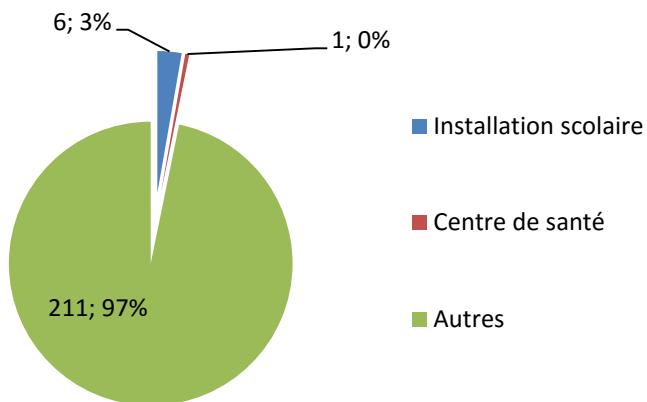


En termes de coûts, la construction d'écoles et centres de santé sont les deux microprojets le plus importants, mais seulement 4% d'écoles et 7% de centre de santé retenus sont réalisées à 100%.

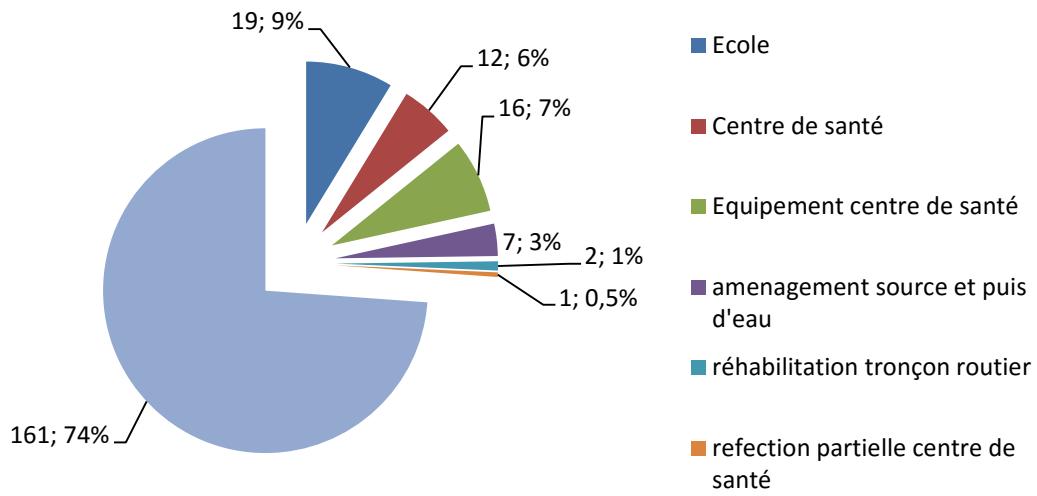
Etat global des infrastructures socio-économiques non réalisées (hors délai)



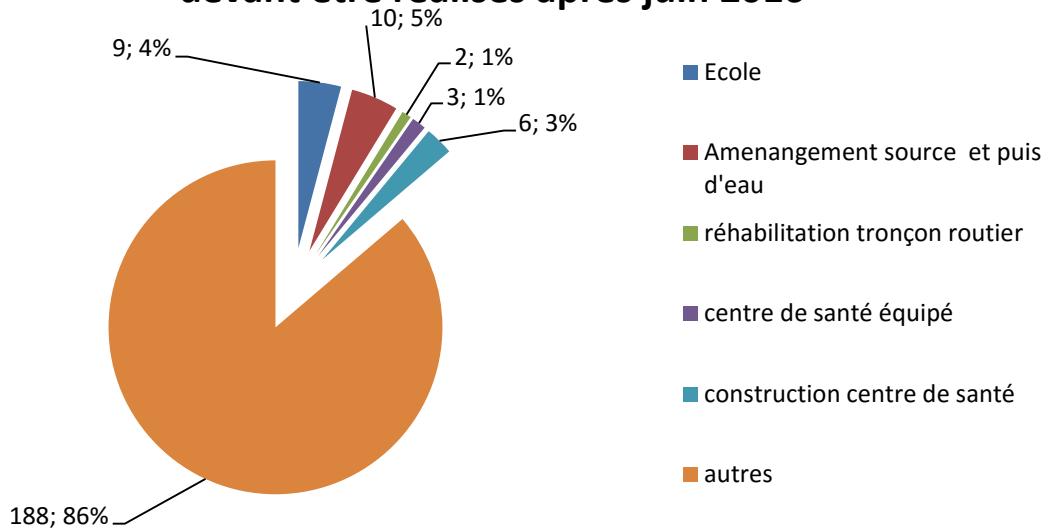
Etat global des infrastructures socio-économiques en cours de réalisations



Etat global des infrastructures socio-économiques non encore réalisés



Etat global des infrastructures socio-économiques devant être réalisés après juin 2016



2. De la disponibilité des copies de contrat de concession forestière signée entre le concessionnaire et le gouvernement congolais au niveau de différents villages concernés.

D'après les renseignements recueillis par les différentes cellules, au niveau des chefs-lieux des territoires et dans la plupart des villages, seuls l'Administrateur titulaire, le Président et le secrétaire de différents CLG détiennent les copies des contrats et accords. Il est très difficile de trouver les copies de ces documents auprès de l'administration du territoire ni des services de l'environnement. Les autres membres des comités (CLG et CLS) n'ont pas d'informations suffisantes sur les engagements que prennent leurs comités respectifs. En effet Les copies des bons de livraison signés entre l'Entreprise et le Comité Local de Gestion ou entre le Comité de Local de Gestion et les membres de l'équipe locale de construction ainsi que les copies des PV des remises des matériels aux centres de santé ou école bénéficiaire ne sont détenus généralement que par le président , le secrétaire et le trésorier . L'on note à ce niveau une certaine opacité dans des CLG.

3. De la redevabilité des membres des CLG.

Quant à la redevabilité des membres des CLG envers les autres membres du village, outre quelques réunions publiques de redevabilité organisées avec l'accompagnement de la mission de facilitation des négociations des clauses sociales des contrats de concession forestière , 80% des CLG et CLS n'ont jamais organisés des réunions publiques pour informer les autres de la communauté sur le progrès réalisés dans la réalisation des infrastructures convenues.

L'on note dans certaines communautés l'existence de deux comités de gestion ; le comité démis et qui s'accroche, et le nouveau comité. Souvent les documents importants sont détenus par les membres partant qui ne veulent pas les remettre au nouveau comité. Et l'on se retrouve avec des membres des comités qui n'ont pas la bonne information. Aussi

certains membres des CLG se considèrent très puissants à tel enseigne qu'ils se prennent même pour inamovibles.

4. De chronogrammes des réalisations

Lors des entretiens avec les communautés locales bénéficiaires de différentes réalisations, le chronogramme prévisionnel de réalisations n'est pas bien connu de tous les membres de la communauté, parce que ne faisant pas objet des réunions dites de redevabilité.

5. De la gestion de différend financier

L'on peut lire dans tous les accords que tout différend financier est traité en premier lieu au niveau du CLG, puis en cas de désaccord au niveau du CLS et enfin par la juridiction la plus appropriée. Mais malgré quelques cas de présomption de mauvaise gestion financière évoqués tant par quelques communautés que par certaines entreprises, aucun différend financier n'a été signalé. L'on note donc que les A.T., qui sont les présidents des Comités de suivi et garants des clauses sociales ne jouent pas efficacement leur rôle de suivi pour la bonne gestion des réalisations convenues.

6. De la responsabilité des membres des CLG

Dans tous les accords signés, les membres des CLG se sont engagés à réaliser des visites régulières, au moins à chaque phase clé du chantier, pour s'assurer de la qualité de la construction et du respect du chronogramme de réalisation. Mais la plupart des membres des CLG ne sont pas à mesure de produire les comptes rendus des visités réalisées ni même de présenter des rapports attendus d'eux.

7. De réalisations

Concernant les réalisations proprement dites, l'on est en droit de reconnaître les efforts fournis par les entreprises pour mettre en œuvre les clauses négociées avec toutes les contraintes de l'exploitation auxquelles elles font passer.

Ci-dessous le tableau résumant, au regard des projets retenus, des devis et chronogrammes prévisionnels, le niveau de mise en œuvre des réalisations convenues dans les 22 clauses sociales suivies par les différentes cellules locales.

IV. Résume de l'état des lieux des réalisations sur base des clauses suivies

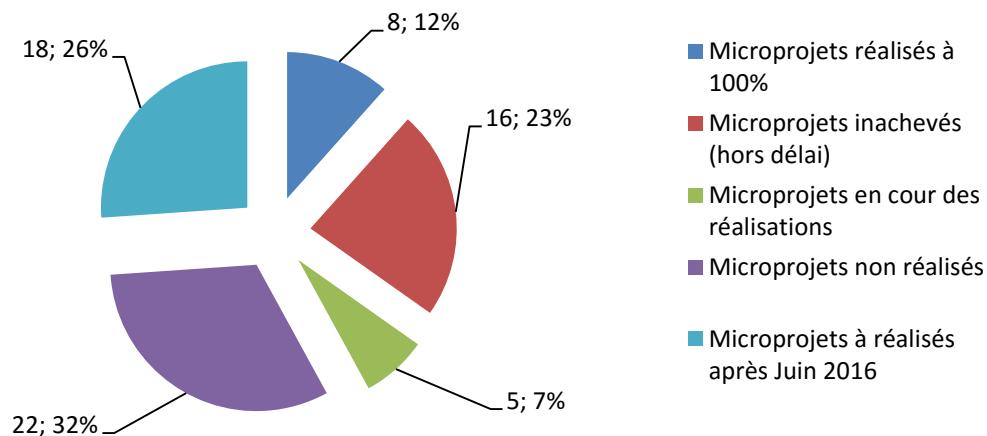
N°	Contrat	Clause suivie	Document de référence	Nombre de microprojets convenus	Période mise en œuvre	Etat de réalisation au 31 juillet 2016 (par rapport au nombre total des microprojets et au chronogramme convenus)				
						Réalisation complément achevée	Réalisation inachevée ou partielle (hors délai)	Réalisation en cours	Projet non encore réalisé	Réalisation prévue après le 31 juillet 2016
Province de Mai-Ndombe										
1	FOLAC 048/12	Badia	Avenant n° 1	1	2011 à 2014	0 soit 0%	0 soit 0%	RAS	1 soit 100%	RAS
2	TALA-TINA 050/14	Groupement DUMU /Ngambomi	Avenant n°1	8	2013 à 2016	1 soit 12,5%	1 soit 12,5%	0 soit 0%	2 soit 25%	4 soit 50%
3	SODEFOR 61/14	Zone Sud-Ouest Tshie	Accord clause sociale	6	2013 à 2014	0 soit 0%	6 soit 100%	RAS	0 soit 0%	RAS
4	SODEFOR 61/14	Zone Nord-Est Keseke	Accord clause sociale	4	2013	0 soit 0%	4 soit 100%	RAS	0 soit 0%	RAS
5	SODEFOR 034/11	Batito Nord	Avenant n°01	hormis médicaments et salaires 9	2011 à 2014 mais différée de 2016 - 2019	voir T0 0 soit 0%	Voir T0 2 soit 22,2%	2 soit 22,2%	Voir T0 2 soit 22,2%	3 soit 33,3%
6	SODEFOR 038/11	Batito Sud	Avenant n° 02	6	2013 à 2016	0 soit 0%	2 soit 33,3%	2 soit 22,2%	1 soit 16,6%	1 soit 16,6%
7	CB 021/11	Groupement Ipanga	Accord clause sociale	18	2013 à 2016	0 soit 0%	0 soit 0%	1 soit 5,6%	11 soit 61,11%	6 soit 33,3%
8	ITB 005/11	Groupement Ipanga	Avenant n°1	11	2011 à 2014	5 soit 45,4%	1 soit 9%	0 soit 0%	5 soit 45,4%	RAS

9	SCTP / ONATRA 055/14	Bwanda & Ntombalongo	Avenant n°1	6	2013 à 2016 (possibilité de prise en compte du décalage)	2 soit 33,3%	0 soit 0%	0 soit 0%	0 soit 0%	4 soit 66,7%
	Total Mai-Ndombe sur base des clauses suivies			69		8 soit 11,59%	16 soit 23,18%	5 soit 7,24%	22 soit 31,88%	18 Soit 26,08%
Province de Tshopo										
10	CONTREFOR 018/11	Secteur Bekeni Kondolole	Avenant n°1	23	2011 à 2014	12 soit 52,1%	3 soit 13%	RAS	8 soit 34,8%	RAS
11	BEGO CONGO – 022/11	Groupements Babusoko & Bambudje	Avenant n°2	4	2012 à 2015 (possibilité de prise en compte du décalage)	0 soit 0%	2 soit 50%	0 soit 0%	2 soit 50%	RAS
12	CFT 046/11	Groupement Babusoko	Avenant n°1	6	2013 à 2016	3 soit 50%	0 soit 0%	0 soit 0%	3 soit 50%	RAS
13	CFT 046/11	Groupement Bambundje	Avenant n°1	6	2013 à 2016	2 soit 33,3%	0 soit 0%	1 soit 16,6%	3 soit 50%	0 soit 0%
14	CFT 047/11	Groupement Bakumu Kabalo	Avenant n°1	6	2011 à 2014	5 soit 83,3%	0 soit 0%	0 soit 0%	1 soit 16,7%	RAS
15	CFT 047/11	Groupement Bakumu Maïko	Avenant n°1	8	2013 à 2016	2 soit 25%	0 soit 0%	0 soit 0%	6 soit 75%	0 soit 0%
16	FORABOLA 042/11	Groupement Mongandjo	Avenant n°1	23	2011 à 2014	19 soit 82,6%	2 soit 8,8%	0 soit 0%	2 soit 8,8%	RAS
17	ITB 06/11	Groupements Ngoy,	Avenant n°1	19	2012 à 2015	0 soi 0%	0 soit 0%	0 soit 0%	0 soit 0%	19 soit 100%

		Adjoboaa et Fimbo			(possibilité de prise en compte du décalage)					
	Total Tshopo sur base des clauses suivies		95		43 soit 45,26%	7 soit 7,37%	1 soit 1,05%	25 soit 26,32%	19 soit 20%	
Province de l'Equateur										
18	ITB 013/11	Groupements Maringo & Yolo Yeloko	Avenant n°1	20	2011 à 2014	5 soit 25%	1 soit 5%	0 soit 0%	14 soit 70%	RAS
19	MEGA BOIS - 017/11	Groupement Lingoy	Avenant n° 2	8	2014 à 2017	0 soit 0%	0 soit 0%	0 soit 0%	6 soit 75%	2 soit 25%
20	BAKRI BOIS CORPORATION - 04/11 (SOEXFORCO)	Groupement Bombwanza	Avenant n° 01	6	2013 à 2016	0 soit 0%	2 soit 33,3%	0 soit 0%	3 soit 50%	1 soit 16,6%
21	SOFORMA - 015/11	Groupement Mpama	Avenant n° 1	10	2010 à 2013	4 soit 40%	0 soit 0%	0 soit 0%	6 soit 60%	RAS
22	SCIBOIS - 020/11	Groupement Lusankani	Avenant n°01	10	2014 à 2017	0 soit 0%	0 soit 0%	1 soit 10%	4 soit 40%	5 soit 50%
	Total Equateur sur base des clauses suivies		54		9 soit 16,66%	3 soit 5,55%	1 soit 1,85%	33 soit 61,11%	8 soit 14,81%	

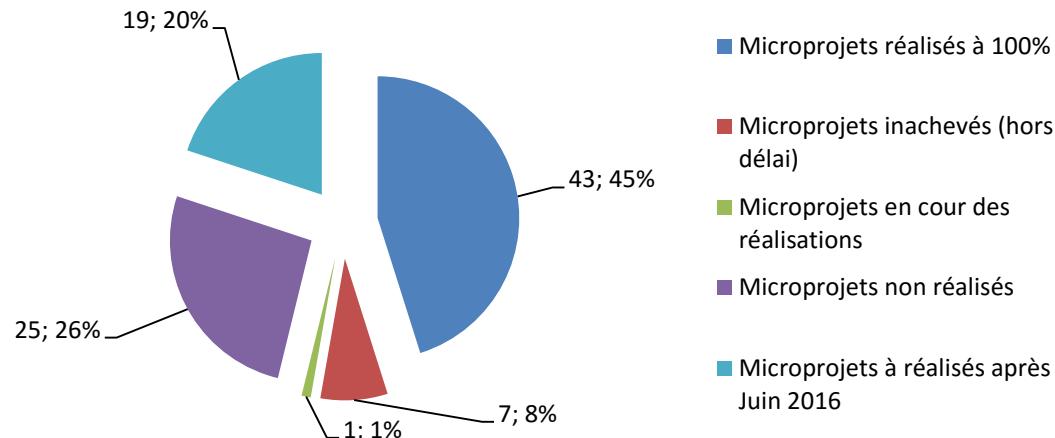
Aperçu graphique de l'état global des réalisations par provinces visités

a. Mai-Ndombe

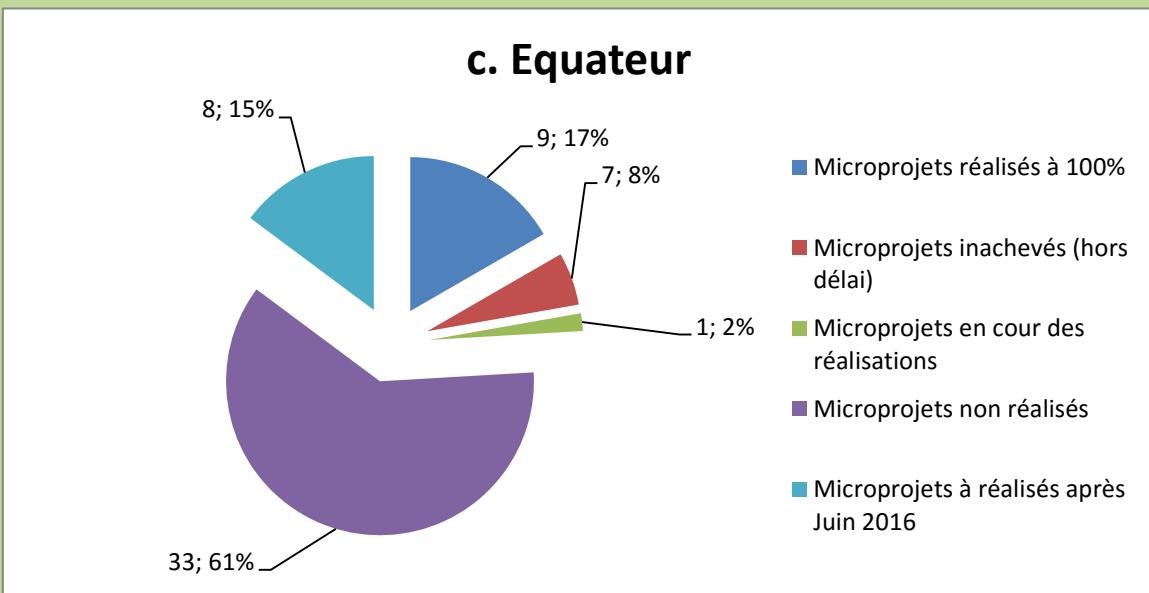


Dans la province de Mai-Ndombe, pour les neuf clauses suivies ,69 micropjtos ont été retenus, dont 12% sont complètement achevés, 23% sont inachevés ou réalisés partiellement, 7% sont en cours de réalisation, 32% ne sont pas réalisés et 26% sont prévus d'être réalisés après juin 2016.

b. Tshopo



Dans la province de la Tshopo, pour les huit clauses suivies ,95 micropjtos ont été retenus, dont 45% sont complètement achevés, 7% sont inachevés ou réalisés partiellement, 1% sont en cours de réalisation, 26% ne sont pas réalisés et 20% sont prévus d'être réalisés après juin 2016.



Dans la province de l'Equateur, pour les cinq clauses suivies ,54 microprojets ont été retenus, dont 17% sont complètement achevés, 6% sont inachevés ou réalisés partiellement, 2% sont en cours de réalisation, 61% ne sont pas réalisés et 15% sont prévus d'être réalisés après juin 2016.

Il convient de rappeler que les entreprises ayant pris part au dialogue organisé par le comité national de pilotage du projet en dates du 2 et 9 Septembre 2016 justifient ce faible taux de réalisation pour des raisons liées notamment aux contraintes d'exploitations, à l'alimentation irrégulière du fond du développement, à la négligence de certaines communautés ...

V. Recommandations

Au regard de ce qui précède, le comité national de pilotage du projet PASAF formule les recommandations reprises ci-dessous aux principales parties prenantes :

A l'administration forestière

1. d'examiner la pertinence et l'opportunité de certaines dispositions ou textes sur les clauses sociales (arrêtés et autres ...), après ces 4 années de pratique sur terrain en vue de leur réajustement ;
- 2 Faire auditer par des structures crédibles la gestion de toutes les clauses sociales au terme des 4 premières années.
3. de prendre toutes mesures appropriées visant à fiabiliser le processus de conclusion et mise en œuvre des avenants aux accords constituants les clauses sociales des cahiers de charge.
4. de publier tous les avenants et les autres accords additionnels ne faisant pas l'objet d'un avenant mais portant modifications des dispositions de ce dernier pour faciliter le suivi par les autres acteurs.

Aux concessionnaires forestiers

1. de faire un effort supplémentaire pour veiller au respect des engagements souscrits sur tout le plan: nature de réalisation, chronogramme, approvisionnement régulier de fonds de développement...;
2. d'actualiser périodiquement, de commun accord avec toutes les parties prenantes et en toute transparence, le chronogramme des activités en fonction des aléas conjoncturels et des impératifs budgétaires des entreprises.

Aux communautés locales

1. d'exiger aux membres des CLG et CLS de faire preuve de bonne de gestion des matériels et fonds mis à leur disposition et de collaborer efficacement avec les entrepreneurs requis pour les travaux.
2. d'exiger des comptes aux membres des comités locaux de gestion et de suivi et d'exercer le droit de poursuite, le cas échéant, notamment pour le détournement des biens, matériels ou fonds destiné à la réalisation de la clause sociale.
3. de respecter toutes les termes de la clause sociale conformément à la législation en vigueur en matière de contrat en vue de contribuer à l'exploitation paisible de la concession.
4. de veiller aux matériels et moyens mis à leur disposition par le concessionnaire forestier dans le cadre de la clause sociale et de dénoncer tout détournement dans le chef des membres du CLG ou CLS.

5. de développer, à charge des membres des CLG et CLS, la transparence, la responsabilité et la redevabilité, notamment pour la tenue régulière et la communication sur des documents et pièces relatifs à la réception de matériels de construction, au mouvement de Fonds local de développement, à la livraison des ouvrages et au suivi/évaluation des travaux , y compris les avenants.

6. de tirer des leçons conséquentes de ces premières expériences qui leur permettent de rectifier, si nécessaire, les orientations à prendre dans l'avenir.

A la Société Civile

1. d'assurer le renforcement des capacités et l'accompagnement de comité local de gestion et de suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale de cahier des charges ;

2. d'avoir une réelle maîtrise de toutes les questions abordées, afin être impartial et capable d'analyser sans complaisance des faits observés.

3. de faire le monitoring afin que les pouvoirs publics, les entreprises et les membres des comités locaux de gestion et suivi tiennent leurs engagements.

Aux Administrateurs des territoires

En leur double qualité de président des comités locaux de suivi et président de la commission territoriale de gestion de différend forestier, de diligenter des enquêtes appropriées et de prendre des mesures correctives car les comités de gestion gèrent des biens communautaires et non leurs biens propres ou ceux de leurs membres.

Nous ne pouvons terminons ce rapport sans rappeler les articles 87 et 107 du code forestier qui disposent respectivement que :

« Toute personne physique ou morale qui conclut un contrat de concession forestière avec l'Etat doit présenter des garanties techniques et financières jugées suffisantes pour notamment l'exploitation des produits forestiers » ;

« Toute exploitation des produits forestiers doit être effectuée dans le respect des clauses du cahier des charges annexé au contrat ».

Pour tout contact utile avec la coordination nationale du RRN:

- *Mr Bobia Joseph, Coordonnateur du projet
Tél. : +243818148539 / +243998182145
E-mail : rrncoordination@yahoo.com, jb.bobia@gmail.com
Skype : josephbob
- *Mr Nkanda Jean-Marie, directeur du projet
Tél. : +243998316349 / +243 854802383 / +243815315237
E-mail : jmnkanda@yahoo.fr
Skype : nkandaye

**RESEAU RESSOURCES NATURELLES (RRN/RDC)
PLATEFORME NATIONALE DE MONITORING ET DE
GOUVERNANCE
COORDINATION NATIONALE**

Avenue du Progrès n°251, Quartier Bon Marché
Kinshasa-Barumbu
République Démocratique du Congo

Site web: www.reseaurrnrdc.org
Tél. : +243818148539 / +243998182145
E-mail : rrncoordination@yahoo.com, jb.bobia@gmail.com

